

# LE DEVOIR

Vol. LXXXVIII - N° 301

MONTREAL, LE MARDI 6 JANVIER 1998

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

**PERSPECTIVES**

## Le réveil des exclus

Cette année, les laissés-pour-compte français n'ont pas attendu que la télévision débarque chez eux pour le show des nouvelles

Sur un ton humoristique, on qualifie généralement en France l'accalmie politique et sociale de Noël et du Nouvel An de «trêve des confiseurs». Comme si la grande bouffe était la seule chose encore capable de réconcilier les Français.

Mais cette année, la bûche de chez Robuchon et la galette des Rois fourrée à la framipane n'ont pas suffi à calmer les esprits. La traditionnelle trêve des confiseurs a plutôt pris l'allure d'une guerre. Guerre entre la France qui festoie et celle qui n'a pas le cœur à la fête; guerre entre le pays du foie gras, du champagne et du saumon fumé, et celui des fins de mois difficiles, quand ce n'est pas du dénuement et de l'indigence.

Cette année, les laissés-pour-compte n'ont pas attendu que les caméras de télévision fassent leur traditionnelle virée dans les citées — histoire de «constater l'état du désespoir» pour «le show des nouvelles», comme dit la chanson des Colocs. Profitant du vide médiatique saisonnier, ils sont eux-mêmes venus rappeler que tout ne tourne pas rond dans la patrie des droits de l'homme. Et le message est venu de partout à la fois.

Des jeunes Strasbourgeois d'abord, qui ont fêté l'an neuf en brûlant 62 voitures la veille même du jour de l'An. «Ça ressemblait à Sarajevo», a déclaré un substitut du procureur de la Justice après deux nuits d'émeute.

Loïn d'être un épiphénomène, ces affrontements se sont propagés comme une traînée de poudre. Ils avaient commencé en décembre avec la mort de deux jeunes sous les balles de policiers, à Lyon et à Fontainebleau. Des rixes avaient suivi entre jeunes et forces de l'ordre. Certains manifestants allant jusqu'à brûler la nouvelle librairie de leur quartier.

Il n'est pas sûr que le feu qui court s'apaisera rapidement. Pas plus tard qu'hier, une vingtaine de voitures étaient à nouveau incendiées à Saint-Étienne. En tout, une soixantaine ont brûlé autour de Paris la veille de la Saint-Sylvestre. Dans la seule région strasbourgeoise, où le taux de chômage oscille entre 15 et 30 %, on en a compté près de 500 en 1997. Pas surprenant que huit Français sur dix s'inquiètent de la violence urbaine.

Prompt à réagir lorsqu'il est interpellé par les syndicats, le premier ministre Lionel Jospin semble beaucoup plus désarçonné lorsqu'il est devant une irruption spontanée de jeunes des banlieues et de chômeurs.

Ces derniers s'attaquent depuis trois semaines aux bureaux d'assurance-chômage. Depuis la veille de Noël, ils occupent une quinzaine de centres responsables du versement des prestations. Les chômeurs réclament une prime de Noël d'environ 800 \$ et une hausse des minimums sociaux de 350 \$ par mois.

Contrairement aux rituelles grèves des transports et de fonctionnaires, ces manifestants viennent de nulle part. Ils sont issus de couches non organisées dont on entend rarement parler. C'est probablement pourquoi certains — comme les présidents des syndicats CFDT et Force ouvrière — n'ont pas craint de parler de manipulation politique.

Chose certaine, le mouvement a pris tout le monde par surprise. Les maigres fonds supplémentaires consentis par le gouvernement aux chômeurs de longue durée ainsi que les aides au transport en Île-de-France ne semblent pas avoir calmé les occupants. Une manifestation nationale est prévue pour le 16 janvier.

En une semaine, quelques poignées de chômeurs et de jeunes des banlieues ont donc trouvé le moyen de rappeler au gouvernement que la France bat tous les records de chômage en Europe du Nord depuis des années. Trois millions de chômeurs officiels, plus un million et demi d'assistés sociaux, qui aux États-Unis ou en Grande-Bretagne travailleraient probablement à temps partiel pour un maigre salaire, mais qui en France sont condamnés à faire le pied de grue devant les centres d'emploi.

Aujourd'hui, 37 % des demandeurs d'emploi le sont depuis plus d'un an. La situation est sur le point de devenir explosive, même six mois après l'élection d'un gouvernement de gauche.

Au retour de la période des Fêtes, le gouvernement de Lionel Jospin n'en espérait certainement pas tant. Pour répondre à l'urgence, il prépare un projet de loi «sur l'exclusion». Celui-ci devrait comprendre «des mesures structurelles touchant à la vie quotidienne [des chômeurs]; l'accès au logement, à la santé, à l'éducation, mais aussi aux loisirs et à la culture». Au centre du débat, on trouve l'opposition entre la relance de l'économie et la création d'une forme de revenu minimal garanti. De nombreux intervenants ont proposé une allocation universelle qui ne soit plus liée directement à l'emploi, mais seulement au revenu.

Les Français rentrent donc des congés du Nouvel An convaincus que la contagion entre ces divers mouvements mettant en scène ceux qu'on appelle les exclus reste possible et imprévisible. D'autant plus que 63 % de la population soutient l'action des chômeurs.

Pour se remonter le moral, il ne reste plus qu'à se ruer dans les salles obscures pour voir *Titanic*, le film catastrophe de James Cameron. A moins qu'on préfère la télévision, qui offrait hier *La Haine*, le film-culte de Mathieu Kassovitch... sur le mal des banlieues.

**MÉTÉO**

Montréal	Québec
Verglas suivi de pluie en après-midi.	Neige et grésil.
Max: 2 Min: 1	Max: 15 Min: -22

Détails, page B 6

**INDEX**

Agenda..... B 6	Le monde..... B 5
Annonces..... B 6	Les sports..... B 4
Avis publics..... B 4	Montréal..... A 3
Culture..... B 7	Mots croisés..... B 4
Economie..... B 2	Les Actualités..... A 4
Editorial..... A 6	Télévision..... B 7

www.ledevoir.com

**MONTREAL**

La CEQ réclamera une vraie hausse de salaire, page A 3



**LE MONDE**

Nétanyahou passe le test du budget, page B 5



**ÉCONOMIE**

BCE et Bell s'assurent du contrôle de CGI, page B 2

## Ottawa choisit le Cormorant

- L'achat des 15 hélicoptères et la gestion du projet coûteront 790 millions
- 2500 emplois et 295 des 550 millions de retombées reviendraient au Québec

MANON CORNELIER DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Quatre ans après avoir annulé le contrat d'achat des hélicoptères EH-101, le gouvernement Chrétien a bouclé la boucle en choisissant le Cormorant, la version «standard» du même appareil, pour remplacer les vieux hélicoptères de recherche et de sauvetage de l'armée.

Le nouveau contrat, annoncé hier par le ministre de la Défense, Art Eggleton, et le ministre des Travaux publics, Alfonso Gagliano, permettra d'acquérir 15 hélicoptères de

recherche et de sauvetage au prix total de 790 millions sur huit ans, soit 593 millions pour le coût des appareils, la gestion et le soutien du projet au sein de l'entreprise et 190 millions pour les frais de gestion du gouvernement, la formation des équipages, les pièces de rechange, le soutien logistique et une réserve pour les imprévus.

Les retombées industrielles de ce projet demeurent toutefois imprécises, l'évaluation du gouvernement étant nettement inférieure à celle qu'on peut lire dans la documentation du manufacturier. Au chapitre de la création d'emplois, Ottawa estime qu'environ 5000 emplois-année se-

ront maintenus ou créés durant les huit ans que durera le contrat. La compagnie, le consortium Agusta-GKN Westland, avançait le chiffre de 9200 emplois-années. Ses représentants, qui ne cachaient pas leur joie hier, présentaient le chiffre du gouvernement comme un minimum.

Dans les deux cas, toutefois, on prévoit que le Québec, où se concentre l'industrie aérospatiale, devrait profiter de la moitié des emplois et de 295 des 550 millions de dollars de retombées.

VOIR PAGE A 8: CORMORANT

## Le cirque planétaire



PAUL HACKETT REUTERS

QUELQUES-UNS des saltimbanques du Cirque du Soleil ont pris la pose, hier, au Royal Albert Hall de Londres, où ils présentaient le spectacle Alegria. Au même moment, trois autres troupes dispersées autour du globe présentaient d'autres spectacles, tous aussi colorés et populaires que celui de Londres. D'ici l'an 2000, ce sera une dizaine de spectacles simultanément qui feront rêver le monde entier.

### La jeune relève médicale

## Pour vaincre le cancer: remonter le fil de l'hérédité

3. Le Dr Ginette Martin, chirurgienne en oncologie

Si le système de santé québécois vit des heures sombres, la jeune relève médicale, elle, se porte très bien au Québec. Dans ce dernier d'une série de trois articles, nous vous présentons un de ces jeunes et prometteurs médecins-chercheurs, formés aux États-Unis ou en Europe, qui ont refusé de plier bagage pour poursuivre leurs travaux et leurs recherches.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le Dr Ginette Martin et son équipe

ISABELLE PARÉ LE DEVOIR

Dernier de trois textes

«Je dis souvent à mes patients qu'un contrat à vie nous lie. En raison de facteurs génétiques, nous suivons de plus en plus les gens toute leur vie», lance, l'œil vif, le Dr Ginette Martin, une jeune chirurgienne en oncologie qui disserte de la physiologie de la cellule avec la même fougue qu'elle met à traiter ses patients.

Même si le cancer tue toujours plus de gens qu'à peu près toutes les autres maladies réunies, à l'exception des maladies cardiovasculaires, les médecins ne se bousculent pas au portillon pour se spécialiser dans ce champ de pratique. Pourtant, ce n'est pas le travail qui manque. Plus de

VOIR PAGE A 8: CANCER

### Massacres de civils en Algérie

## Washington demande la tenue d'une enquête internationale

AFP ET REUTERS

Les États-Unis ont appelé hier à l'ouverture d'une enquête internationale concernant la poursuite des massacres de civils en Algérie. Washington souhaite que le gouvernement algérien fasse davantage pour protéger la population.

A Londres, un porte-parole du gouvernement britannique — qui assure la présidence de l'Union européenne — s'est dit prêt à étudier les moyens à utiliser pour aider les autorités algériennes à venir en aide aux «victimes de la terreur» qui ne semblent pas connaître de répit.

La presse algérienne faisait état hier de 35 nouveaux meurtres ce week-end en Algérie; le pays est encore sous le choc du massacre de 412 villageois de la semaine dernière. Ces 35 civils auraient été tués à de faux barrages routiers et dans diverses attaques à travers le pays.

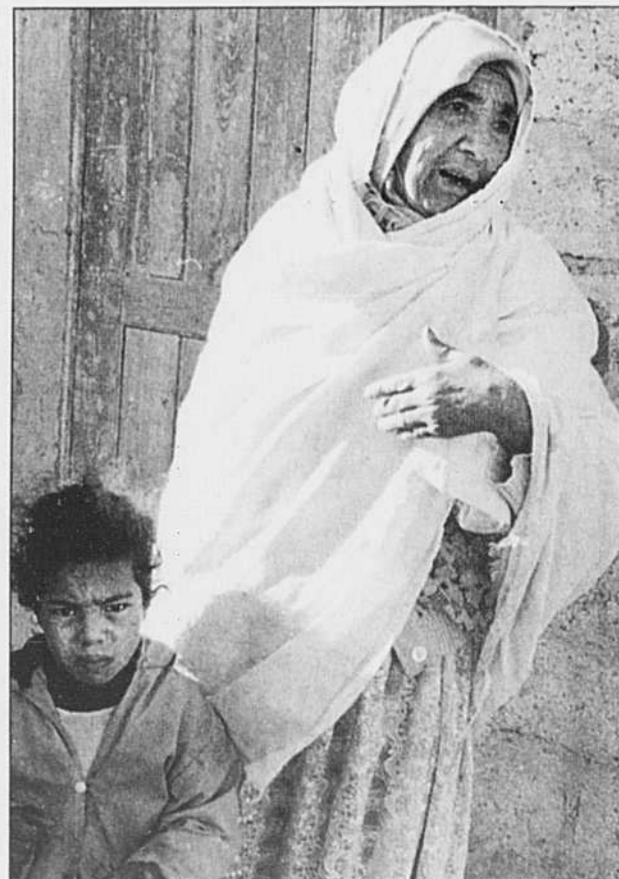
Des unités militaires d'élite, appuyées par des forces policières et paramilitaires, ont été déployées dans la forêt de Remka et l'Ouarzénis dans l'ouest de l'Algérie, à la poursuite des auteurs du massacre de Rélizane perpétré au premier jour du ramadan, déclare le quotidien *Le Matin*. Le carnage de Rélizane n'a pas encore été revendiqué.

Selon le journal, les massacreurs sont des activistes des Groupes islamiques armés (GIA) auxquels le gouvernement a attribué la plupart des meurtres de civils ces deux dernières années. Le gouvernement s'en tient à un bilan de 78 morts et a donné des armes aux villageois des hameaux attaqués, comme il l'avait fait après les précédents massacres.

«A ce stade, affirmait hier James Rubin au nom du département d'Etat américain, nous souhaiterions voir le gouvernement [algérien] faire plus pour protéger ses habitants tout en respectant la loi et nous souhaiterions qu'une enquête internationale puisse faire la lumière.»

Le massacre de Rélizane a une nouvelle fois suscité émotion et condamnation au sein de la communauté internationale en plus de provoquer, de la part du gouvernement algérien, une mercuriale envers Paris, qui n'aurait

VOIR PAGE A 8: MASSACRES



REUTERS

Femmes et enfants du village de Rélizane pleurent les 412 civils massacrés sauvagement la semaine dernière.

**Demain,**

**ne demandez rien**



**Bell**

En affaires, il n'y a que des solutions.

# LE DEVOIR

# MONTRÉAL

Négociations de la nouvelle convention

## La CEQ réclamera une vraie hausse de salaire

Le secteur public veut une augmentation comparable à celle du privé, affirme Lorraine Pagé

Même si les conventions collectives de ses membres ne viennent à échéance que le 30 juin prochain, la présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, prévient d'ores et déjà le gouvernement que le secteur public a fait son effort et qu'il est temps de consentir des hausses salariales dignes de ce nom.

PAULE DES RIVIÈRES  
LE DEVOIR

La présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), Lorraine Pagé, prévient que le temps du gel salarial et même des hausses de 1 % est révolu. Le secteur public ne veut plus porter le poids de la réduction du déficit.

«Il ne s'agit pas de faire un hold-up et de partir avec la caisse mais d'obtenir une hausse comparable à celle du secteur privé», a lancé Mme Pagé hier au cours d'une conférence de presse destinée à faire le bilan de l'année 1997 et à établir les priorités pour celle qui commence.

Or, les conventions collectives des enseignants et autres employés des écoles expirent à la fin de juin. La CEQ présentera ses demandes dès le mois de mars. Il est clair que la négociation avec le gouvernement occu-

pera une grande place à la CEQ.

Mme Pagé a à ce sujet rappelé que l'Institut de recherche sur la rémunération avait établi à 2,3 % la hausse moyenne de salaire dans le secteur privé, en 1997, contre 1 % dans le secteur public. Les gels et les petites hausses dans le secteur public se soldent aujourd'hui par un écart de 5 % entre les secteurs privé et public, a ajouté Mme Pagé, déjà en phase de négociation.

«Ce sera une vraie négociation et cela prendra le temps qu'il faut. Il est temps de revoir nos conditions de travail», dit Mme Pagé. Cette dernière n'ignore pas que des élections provinciales peuvent avoir lieu cette année, mais elle ne fonde pas sa stratégie sur cette éventualité, ne pouvant connaître, dit-elle, les projets du gouvernement. Les enseignants seront consultés le mois prochain sur ce qu'ils considèrent important dans

la négociation. Des pourcentages d'augmentation seront alors proposés.

La CEQ entend aussi insister, en 1998, sur la relance de l'emploi. Dans le secteur public, si les enseignants qui ont pris leur retraite ont été remplacés, il n'en est pas ainsi pour les professionnels. Le secteur de la santé est également mal en point, car les départs n'ont pas été suivis d'embauches.

«Le gouvernement ne peut se donner comme objectif la relance de l'emploi et, en même temps, comme employeur, couper des emplois», fait valoir Mme Pagé.

La CEQ, on l'aura compris, n'appuie plus l'objectif du déficit zéro pour l'an 2000 pour deux raisons. D'abord, parce qu'elle estime que les systèmes scolaire et de santé sont compromis; ensuite,



Lorraine Pagé, présidente de la CEQ: «Ce sera une vraie négociation».

parce que son appui était conditionnel à une révision des règlements permettant des évactions fiscales. Or,

dit Mme Pagé hier, la commission mise sur pied dans la foulée du sommet économique et chargée d'étudier cette question a été ignorée par le gouvernement de Lucien Bouchard.

D'ailleurs, en formulant ses vœux pour l'année 1998, Mme Pagé a dit souhaiter que le premier ministre et les ministres Jacques Léonard et Bernard Landry s'achètent des appareils auditifs qui les aideront à mieux entendre les témoignages de ceux que leurs compressions affectent.

Quant à la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, Mme Pagé lui souhaite simplement d'obtenir de ses collègues le financement dont elle aura besoin pour mener sa réforme de l'éducation à bien.

Au chapitre de l'éducation, la présidente de la CEQ conclut que «son leadership tenace» a porté fruits, notamment dans le débat entourant le projet de loi modifiant la Loi sur l'Instruction publique. Mais si elle se réjouit d'avoir obtenu d'inscrire dans la loi que l'école doit assurer l'égalité des chances pour tous, la CEQ craint que les compressions budgétaires ne compromettent cet énoncé, puisque les parents qui en

ont les moyens seront sollicités pour payer les services que l'école publique ne peut plus offrir.

«Nous craignons que les services essentiels de soutien et d'aide aux enfants soient encore plus diminués, pour ne pas dire totalement rayés de la carte... de la gratuité», a déclaré Mme Pagé.

La CEQ se réjouit par ailleurs de la modification constitutionnelle apportée à l'article 93 de la Constitution canadienne, estimant qu'elle prépare la voie à un débat sur l'école laïque. Car pour la centrale syndicale, l'abolition des commissions scolaires confessionnelles n'est qu'un pas vers la laïcisation de l'école.

Enfin, interrogée sur le fait qu'une majorité de Québécois ne semble pas vouloir un troisième référendum à court terme, Mme Pagé estime que «c'est une erreur». Mais elle comprend.

«Les gens sont accaparés par d'autres réalités. La situation économique n'est pas facile. Il reste que le Canada fait partie des problèmes, puisque le fédéral limite les transferts aux provinces. On paie des impôts à Ottawa mais on n'en a plus pour notre argent.»

## Les différentes facettes de l'aide à l'école montréalaise

10 millions sont consacrés à 118 écoles de la métropole

L'école publique montréalaise a besoin d'aide, tout le monde le dit, à commencer par la ministre de l'Éducation, Pauline Marois. Cette dernière a injecté dix millions de dollars pour soutenir des projets dans 118 écoles primaires et secondaires de la métropole.

PAULE DES RIVIÈRES  
LE DEVOIR

Le directeur de l'école Saint-Rémi, Jean-Paul Grenier, ne se plaint pas. A vrai dire, il est plutôt content. Depuis septembre, il a pu embaucher une deuxième orthopédagogue (à temps partiel) ainsi qu'un spécialiste qui aide les enseignants à concrétiser un projet d'intégration des arts et des sciences. Ce n'est pas tout. À compter de janvier, les enseignants de cette école primaire située dans le nord de Montréal suivront des sessions de perfectionnement sur l'apprentissage coopératif, les techniques de lecture et l'intégration des nouvelles technologies dans la classe.

Ces mesures, qui coûtent respectivement 14 000 \$, 19 000 \$ et 8000 \$, illustrent de façon concrète l'utilisation des fonds de Mme Marois. La ministre de l'Éducation rappelait, en annonçant les fonds, que le retard scolaire demeurait «très élevé» dans les écoles de milieux défavorisés.

L'école Saint-Rémi, qui fréquente beaucoup d'élèves appartenant aux communautés libanaise et haïtienne, est l'une des 94 écoles primaires et 24 écoles secondaires situées dans une zone défavorisée. Mme Marois a adopté la classification du Conseil scolaire de l'île de Montréal, qui émet chaque année «une carte de la défavorisation» à Montréal. Quelque 50 000 élèves (sur 193 000) s'y retrouvent, dont 36 512 au secteur primaire. Pour ce niveau, ce chiffre représente 30 % des élèves.

Les projets pour venir en aide à l'école publique montréalaise sont très diversifiés. Certains sont modestes, d'autres ambitieux, certains offrent de l'appui aux enfants, d'autres aux enseignants ou aux directeurs. Mais une chose est certaine, les mesures ne font pas toutes l'unanimité. Ni sur la forme ni sur le fond.

Des exemples de mesures? Des écoles ayant réduit leur taux de redoublement ont reçu 1500 \$ par élève qui, au lieu de redoubler, a changé de niveau. Des écoles qui offrent des cours de francisation gratuits pour les parents d'enfants immigrants, des écoles qui initient les enfants de quatre et cinq ans aux nouvelles technologies, des écoles qui feront un voyage culturel dans la Vieille Capitale. Et bien d'autres mesures, dont une, assez controversée, consistant à embaucher des gens inscrits à des programmes de sécurité du revenu et à en faire des agents de liaison entre l'école et les familles immigrantes en leur faisant suivre un cours de formation au cégep. Cette mesure, qui n'est pas encore en place, symbolise, pour les syndicats d'enseignants, le remplacement précipité, à la pièce et temporaire, de services qui ont disparu avec les compressions.

Car les agents de liaison existaient dans les écoles montréalaises où plusieurs nationalités étaient représentées. Ils ont disparu, et voilà qu'ils reviennent sous une autre forme, et pas nécessairement la bonne. «Un penseur arrive sur un bobo», disent les porte-parole des enseignants que cette soudaine manne laisse perplexes.

«Il est difficile de porter un jugement global sur ces mesures», dit Micheline Bouchard, présidente du Syndicat des enseignants de Jérôme Le Royer, qui suit le dossier. Il y a du saupoudrage; il y a aussi des choses intéressantes, comme l'idée d'une bibliothèque mobile et d'achats collectifs de livres.»

«Il est bien évident que, si on te donne 12 000 \$, tu ne cracheras pas dessus», commente pour sa part Diane Fortier, présidente de l'Alliance des professeurs de Montréal. «Quand tu es un professionnel, ton travail, c'est de faire le mieux avec toutes les ressources à ta disposition.»

Cela dit, Mme Fortier juge totalement insuffisantes des mesures qui ne peuvent en aucune manière remplacer les compressions dans les écoles, à commencer par la disparition des professionnels pour les enfants ayant des difficultés d'apprentissage ou de comportement.

À la Direction régionale du ministère de l'Éducation à Montréal, la responsable du projet de soutien à l'école montréalaise, Marie-France Benes, trouve fascinant «ce foisonnement qui incite les milieux à se prendre en main».

«Le but de l'opération, dit-elle, est de redynamiser le milieu, de l'inviter à aller plus loin dans ses interventions.» Elle reconnaît que les mesures sont plus efficaces, naturellement, dans les écoles qui ont déjà des projets éducatifs solides.

Les sommes distribuées dans les écoles ne passent pas par les commissions scolaires; elles suivent donc un tracé différent de celui des sept millions de dollars que le Conseil scolaire de l'île de Montréal distribue lui aussi aux mêmes écoles, dans le même but, et depuis de nombreuses années.

Etrangement, le projet de Mme Marois et celui du CSIM suivent des voies parallèles. Ce qui n'est pas idéal.

En effet, les directeurs des écoles cibles, qui ont rencontré Mme Marois il y a trois semaines, n'ont pas manqué de faire remarquer que la gestion séparée des projets compliquait les choses pour rien.

À l'école Saint-Rémi, en plus des sommes libérées à la suite de l'engagement de Mme Marois, le directeur a reçu 45 000 \$ du Conseil scolaire, ce qui lui a permis d'embaucher une psycho-éducatrice à temps partiel, une orthophoniste à temps partiel et une technicienne en éducation spécialisée à temps partiel.

Le directeur de l'école, M. Grenier, espère simplement que ce soutien si précieux survivra aux prochaines compressions car, dans ce domaine, le temps est un facteur clé.

C'est aussi ce qu'espère Marcel Saint-Jacques, responsable du dossier du rattrapage scolaire au Conseil scolaire. M. Saint-Jacques ne tient pas à discuter sur le fait que Mme Marois ait choisi d'envoyer ses largesses directement aux écoles. Mais M. Saint-Jacques s'interroge aussi sur «l'assurance d'une récurrence» de l'aide, capitale avec des enfants. «J'ai toujours un réflexe de coup de frein lorsque arrivent des réformes, surtout lorsqu'on fonctionne à toute vapeur», dit-il.

## La plainte d'Yves Michaud est rejetée

PRESSE CANADIENNE

Yves Michaud, surnommé le «Robin des banques» pour sa lutte en faveur des petits actionnaires des banques canadiennes, ne peut faire flèche de tout bois, a statué récemment un comité de discipline du Barreau du Québec.

«Ce qui est confidentiel peut devenir public, mais ce qui est public ne peut devenir confidentiel», a signalé le comité à M. Michaud et à son épouse Monique, qui reprochaient à l'avocat Sylvain Lussier d'avoir violé leur vie privée au moment où ce dernier représentait les intérêts de la Banque nationale devant la Cour supérieure.

En novembre 1996, M. Michaud demandait à cette cour de forcer la

Banque nationale à inscrire cinq propositions de son cru dans la circulaire envoyée aux actionnaires en vue de la prochaine assemblée générale.

Dans le but de démontrer que ce que cherchait véritablement le couple Michaud était de régler un problème privé, Me Lussier avait déposé, toujours devant la Cour supérieure, une lettre écrite par le couple Michaud à leur courtier-en valeurs mobilières dans laquelle ils se plaignaient d'avoir perdu 44 000 \$. Yves et Monique Michaud avaient jugé que ce geste constituait une violation de leur vie privée et porté plainte auprès du Barreau.

Dans sa décision rendue quelques jours avant Noël, le comité de discipline a rappelé à M. Michaud qu'après s'y être objecté, il avait finalement ac-

quiescé au dépôt de la lettre en question et, qu'en plus, les informations qui y étaient contenues avaient été divulguées publiquement par nul autre que lui-même dans le cadre de l'émission *Maisonneuve à l'écoute*, à la télévision de Radio-Canada, en mars 1996.

«Si ces informations ne sont pas secrètes et qu'elles ont fait l'objet d'une diffusion publique, le comité a de la difficulté à conclure que la production d'une lettre relatant ces informations constitue une violation de la vie privée», peut-on lire dans le texte de la décision.

«Force est de reconnaître qu'aucun élément de la vie privée n'a été dévoilé par Me Lussier et que ces derniers éléments font, depuis au moins le 13 mars 1996, partie du domaine public», y ajoute-t-on.

## Le capitaine est content



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

TRADITION OBLIGE, c'est hier que le directeur de la Société du port de Montréal, Dominic J. Taddeo, a remis officiellement la Canne à pommeau d'or au capitaine croate Davor Spacal. Le porte-conteneur n.m. Canmar Valour, exploité par la ligue Canada Maritime et battant pavillon des Bermudes, est arrivé vingt minutes après le début de la nouvelle année. La Canne à pommeau d'or est remise depuis 1840 et, de nos jours, elle sert à rappeler à l'ensemble du monde maritime que le port de Montréal est ouvert toute l'année.

## Le cardinal Turcotte va s'expliquer

LE DEVOIR

À la suite de l'article publié dans *Le Devoir* du lundi 29 décembre dernier ainsi que des commentaires médiatiques qui en ont résulté, l'archevêque de Montréal, le cardinal Jean-Claude Turcotte, rencontrera les représentants des médias demain. «Étant donné la délicatesse du sujet et le désir du cardinal de ne pas faire durer le débat, cette intervention médiatique sera la seule qu'il fera sur cette question. Le cardinal Turcotte n'acceptera donc aucune autre demande d'entrevue que celles qu'il accordera lors de la rencontre de presse et il s'excuse auprès des médias que cette décision pourrait désavantager», a expliqué l'archevêché par voie de communiqué.

Le cardinal Jean-Claude Turcotte avait, entre autres, affirmé que la Cour suprême ne pouvait nier le droit du Québec de statuer sur son propre avenir. «La Cour suprême dira ce qu'elle voudra. Même si elle dit qu'on n'a pas le droit de le faire, si le peuple décide de le faire, c'est le peuple qui est souverain», avait déclaré le cardinal.



MON PREMIER  
ABÉCÉDAIRE

Précolaire  
Maternelle  
1<sup>re</sup> année

100 pages, 6,50 \$

Anne-Marie Kardous

Mon premier abécédaire n'est pas un livre ordinaire, il est audacieusement original par ses illustrations amusantes, encourageant l'enfant et l'accompagnant durant l'apprentissage des notions de base qui lui sont présentées.

Ainsi, l'enfant apprendra bien plus que fredonner l'alphabet sur son air préféré; il y développera son vocabulaire, sa dextérité à recopier, sa capacité à reconnaître les syllabes ainsi que sa mémoire lors des épreuves de révision. Pour chacune de ces étapes qui le conduiront vers l'écriture et la lecture, il vivra une expérience amusante et enrichissante. De plus, comme chaque enfant est unique, son abécédaire le sera aussi puisque, offert en noir et blanc, l'enfant pourra le personnaliser en le coloriant lui-même.

Siège social :  
GUÉRIN, éditeur ltée  
4501, rue Drolet  
Montréal (Québec) H2T 2G2  
Téléphone : (514) 842-3481  
Télécopieur : (514) 842-4923  
Adresse Internet :  
http://www.guerin-editeur.qc.ca

MINTO PLACE  
SUITE HOTEL



Tarif spécial en janvier

Toute suite luxueuse d'une chambre à coucher pour seulement

\$115 par nuitée

en occupation simple ou double

Suites spacieuses avec cuisinettes ou cuisines complètes  
Service aux chambres et restaurants  
Piscine, bain à remous, bain sauna et centre de forme physique

Réservez dès maintenant!

Ottawa: (613) 782-2350  
Canada et É.-U.: 1-800-267-3377  
Fac-similé: 232-6962  
433, avenue Laurier ouest  
Ottawa (Ontario)  
K1R 7Y1

Site Web: www.minto.com/corp.html  
Courrier électronique: mpshotel@minto.com

## • LES ACTUALITÉS •

# Les pétaradeurs de toutes sortes soulèvent du mécontentement dans les Laurentides

La beauté et la quiétude des Laurentides, ses paysages agroforestiers et ses plans d'eau ont attiré une génération de villégiateurs, de sportifs et d'amants de la nature. Mais l'engouement s'est transformé en une vague de machines rugissantes qui envahissent les cours d'eau, les vallées, les forêts et les sentiers enneigés. Au point que plusieurs des premiers venus commencent à délaisser ce qui est devenu, selon eux, le pays des véhicules récréatifs motorisés (VMR), aux dépens de sa faune et des amants de la nature.

LOUIS-GILLES  
FRANÇEUR  
LE DEVOIR

À moins de choix importants et rapides, les Laurentides, qui abritent des richesses naturelles et patrimoniales inestimables, sont menacées à court terme par la horde des chevaux vapeur des embarcations à moteur, des motomarines, des véhicules tout-terrains (VTT), des véhicules à quatre roues motrices et des motoneiges.

C'est ce que soutient le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRELA) dans un dossier choc publié récemment et qui pose la question carrément: «La machinerie ou l'aérobic: un choix de développement pour les Laurentides.»

Le CRELA n'est pas le seul à poser le problème: la Fédération des associations pour la protection des lacs (FAPEL) informe et mobilise depuis des années contre le fléau grandissant des motomarines qui quittent les lacs pour envahir les petits cours d'eau dont elles massacrent littéralement les berges et déboussolent la faune résidente.

Mais le dossier du CRELA est le premier à viser le phénomène de la récréation motorisée dans son ensemble, une question qui devrait, à son avis, englober dans certaines circonstances jusqu'aux avions et hydravions qui brûlent du pétrole pour le plaisir...

Une sorte de point de non-retour se dessine, selon le président du CRELA, Jacques Ruelland: «La prolifération des véhicules récréatifs motorisés dans les Laurentides, écrit-il, et leur utilisation souvent débridée fournissent un bon exemple de l'incapacité du milieu à miser sur ses véritables avantages pour accroître sa qualité de vie,

créer des débouchés pour ses jeunes et assurer sa prospérité.»

Le CRELA estime que le dossier pose un problème de responsabilité sociale généralisée: «L'inaction des pouvoirs publics n'a d'égalé que l'appât du gain du milieu des affaires, des fabricants aux fournisseurs d'équipements et de services techniques, récréatifs et touristiques. Leur contribution à l'économie dite de marché les absout, à leurs yeux, de toute responsabilité sociale. On ne s'intéresse qu'à la dimension "consommateur" du citoyen. L'unique responsabilité du milieu des affaires est de lui fournir des jouets de plus en plus puissants et sophistiqués.»

Selon le bilan annuel de la Régie de l'assurance automobile du Québec, on comptait en 1996 quelque 154 697 motoneiges dûment licenciées pour les pistes officielles et 156 194 véhicules tout-terrains, autorisés à circuler en dehors du réseau routier. A cela s'ajoutent près de 18 000 deux-roues spécialisés dans le «hors route». Selon Pascal Lepore, directeur des communications chez Bombardier, la production, l'entretien, les ventes et l'exploitation totalisent annuellement ensemble plus d'un milliard de dollars pour les seules motoneiges.

La dépense d'énergie d'une motoneige en trois mois, qui est fonction directe de sa contribution à l'effet de serre, peut atteindre celle d'une voiture en un an avec une consommation qui dépasse souvent les 20 litres aux 100 kilomètres. Il n'est pas rare, en effet, que les motoneigistes «roulent» plusieurs centaines de kilomètres par fin de semaine. De plus, motoneiges, motomarines et VTT ne sont pas équipés comme les voitures de convertisseurs catalytiques, ce qui engendre des rejets de toxiques équivalant à ceux de plusieurs voitures. Sans



Motoneiges, motomarines, véhicules tout-terrains envahissent de plus en plus l'espace naturel des Laurentides. Selon le Conseil régional de l'environnement de cette région, l'achat d'un engin récréatif est un choix «incompatible avec la pratique du sport ou du plein air: pour ces utilisateurs, le milieu naturel sert essentiellement de surface à leurs ébats».

parler des rejets d'hydrocarbures toxiques dans l'eau ou sur le sol pour ceux de ces engins qui sont équipés de moteurs à deux temps.

Selon le dossier publié par le CRELA, un organisme qui comprend non seulement des groupes environnementaux mais aussi des groupes sociaux et à caractère économique, l'achat d'un engin récréatif est un choix «incompatible avec la pratique du sport ou du plein air: pour ces utilisateurs, le milieu naturel sert essentiellement de surface à leurs ébats».

Quant aux pouvoirs publics et économiques, on les accuse de «travailler à la prolifération de ces véhicules et de favoriser un accès quasi illimité au territoire, même privé ou fragile. Ils justifient cet appui par la contribution de l'industrie du déplacement récréatif à faire rouler l'économie». On donne comme exemple le cas des motoneigistes qui ont bénéficié de l'aide gouvernementale pour se doter dans les Laurentides de 3000 kilomètres de sentiers alors «qu'il est quasi impossible de trouver un sentier de marche» dans cette région, sauf en territoire privé.

Le CRELA cite l'exemple du parc linéaire aérobie des Laurentides, l'ancienne voie ferrée du petit train du Nord, qui devrait inciter les gouvernements, provincial et régionaux, à

miser plutôt sur le potentiel de l'activité aérobie du fait que les retombées de ce sentier de plus de 100 kilomètres dépasseraient actuellement celles des activités motorisées!

Le CRELA propose dans son dossier l'adoption d'une «charte laurentienne» qui définirait un mode de développement de cette région touristique axé «sur la préservation de l'intégrité du territoire et la protection du patrimoine naturel et bâti» ainsi que sur la «prépondérance dans les institutions et chez les citoyens de l'activité aérobie sur l'activité mécanique dans la mesure du possible».

Invité à réagir à cette proposition, le secrétaire général de l'Association motoneigiste translaurentienne, Allan Robitaille, estime pour sa part «qu'il serait catastrophique de couper du jour au lendemain le sport motorisé à moins de savoir comment gérer les énormes impacts économiques qui en découleraient».

M. Robitaille, aussi propriétaire du Motel Sainte-Agathe, estime par contre qu'on pourrait, aux plans environnemental et social, améliorer les choses grandement si les gouvernements «civilisaient l'usage des motomarines et des VTT, qui vont partout



ARCHIVES LE DEVOIR

sans égard aux impacts ou aux conséquences, sur le modèle de ce qui a été fait pour les motoneiges où on s'en tient à des sentiers dont le passage a été étudié sérieusement».

A son avis, on pourrait même «réduire sensiblement la cylindrée des motoneiges car personne n'a vraiment besoin, si on veut rouler pour le plaisir, de machines de plus de 400 cc. Ce serait préférable de réduire la consommation d'essence globale de ce loisir en augmentant le nombre de plus petites cylindrées que de les interdire toutes».

M. Robitaille était invité à réagir au fait que de plus en plus d'environnementalistes pensent qu'il faudrait prioritairement frapper le loisir motorisé s'il faut s'attaquer à l'effet de serre en réduisant la consommation globale de pétrole plutôt que de frapper le déplacement des personnes, par exemple. Ce qui n'est pas l'avis de Pascal Lepore, de Bombardier, qui propose plutôt de frapper les grosses cylindrées de la grande route même si, souvent, les propriétaires de ces immenses quatre-roues les utilisent pour remorquer motoneiges, VTT et motomarines...

Chez Bombardier, on suit «de très» près Pascal Lepore, l'évolution de ces questions sociales et, de façon générale, on n'est pas opposé, du moins

officiellement, à des contrôles de plus en plus stricts sur les usages. Mais cette nouvelle «conscience» n'empêchera pas Bombardier de lancer en février son premier VTT pour compléter la gamme...

M. Lepore cite en exemple de bon gouvernement le cas de la Californie qui a limité l'usage des motomarines à quelques plans d'eau précis et obligé tous les engins à tourner dans le sens des aiguilles d'une montre afin d'éviter les collisions! «C'est un des endroits dans le monde où on en vend le plus!», dit-il.

Au Québec, rien de tel. Dans les Laurentides comme ailleurs, conclut le CRELA dans son dossier, «les gouvernements évitent d'appliquer les lois et règlements ou d'en adopter pour contrer les abus sur l'environnement physique et humain. Ainsi, on ignore le fléau des motomarines qui empoisonnent la vie et la tranquillité d'un nombre croissant de citoyens sous prétexte que c'est un domaine de compétence fédérale. On ne légifère que sur le volet de la sécurité des véhicules, comme l'a fait le gouvernement provincial pour les véhicules hors route. Ce laisser-faire généralisé favorise évidemment un type de développement qui est néfaste à long terme aux Laurentides».

Évitez le froid, la neige,  
le manteau, les bottes...

**l'hiver...**

Abonnez-vous dès maintenant

et recevez *Le Devoir* à la maison du lundi au samedi

pour **21<sup>70</sup>\$\*** par mois

Le paiement est prélevé directement de votre compte avec opérations ou de votre carte de crédit tous les mois

Livraison du lundi au vendredi: **avant 7h**

Livraison du samedi: **avant 9h**

\*valable pour la livraison par camelot seulement

Abonnez-vous  
dès maintenant!

Composez pour Montréal le **985-3355**  
Pour l'extérieur de Montréal: **1-800-463-7559**

à lire dans *Le Devoir* tous les jours

La Politique, le Monde, l'Économie, la Bourse, les Actualités, les Éditoriaux, les Idées, les Livres, les Arts, la Culture, les Plaisirs du vendredi...



LE DEVOIR

## Y a-t-il de l'eau sur la Lune? Avec Lunar Prospector, les Américains relancent l'exploration de notre satellite

AGENCE FRANCE-PRESSE

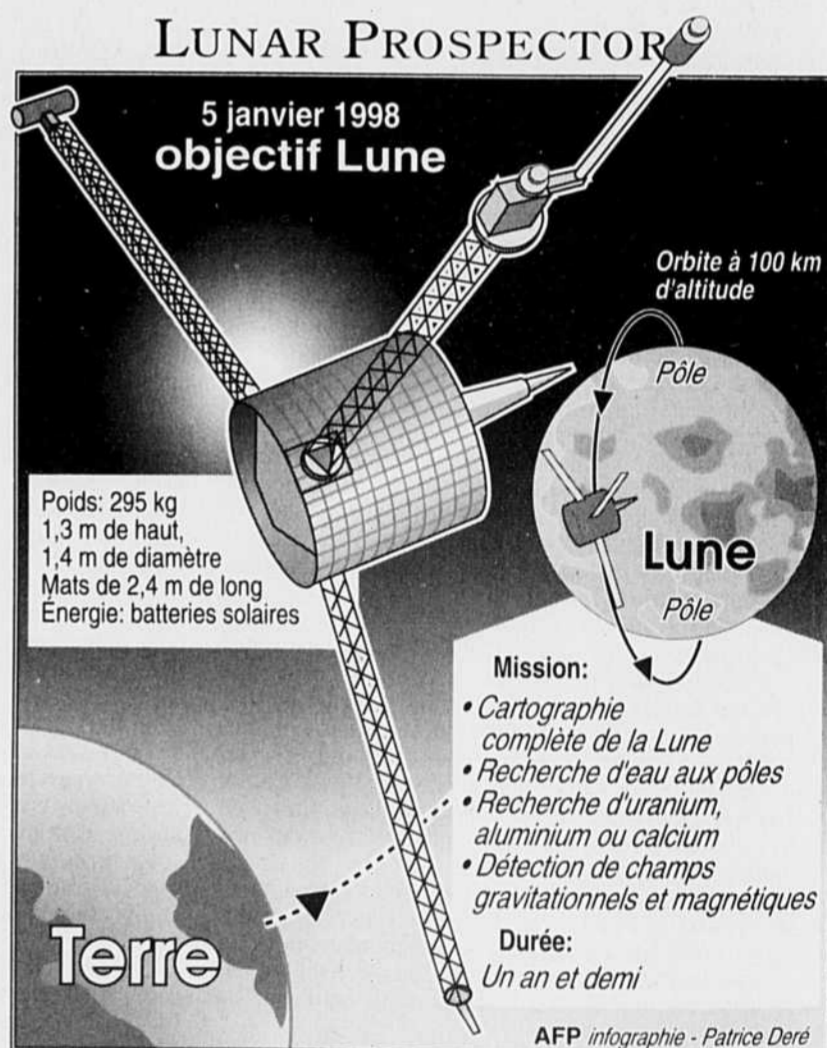
Cap Canaveral — Les États-Unis renouent avec l'exploration de la Lune en lançant la sonde *Lunar Prospector*, qui doit scruter l'astre 25 ans après la fin des missions Apollo qui avaient permis à douze hommes d'y poser pied.

*Lunar Prospector*, qui devait être lancée hier à 20h31 locales du centre spatial Kennedy à Cap Canaveral (Floride), permettra notamment de cartographier la Lune et de déterminer s'il y a de l'eau aux pôles, ce qui ouvrirait éventuellement la voie à l'installation d'une base permanente.

La sonde, un engin de la forme d'un tonneau d'environ 1,4 mètre de diamètre, 1,3 mètre de haut et pesant 295 kilos, se mettra en orbite autour de la Lune et sera le premier engin à en survoler les pôles. Ses instruments scientifiques se trouvent dans trois mâts de 2,5 mètres de long, qui devaient se déployer après le lancement.

D'un coût très modéré de 63 millions de dollars, dont 26 millions pour le lancement avec une fusée Athena II (LMLV II) construite par Lockheed Martin Astronautics, la mission doit durer un an et demi. Au cours de la première année, *Lunar Prospector* évoluera à une altitude de 100 km en réalisant une orbite toutes les deux heures (118 minutes), et pendant les six derniers mois, elle volera à seulement 10 km de hauteur. Elle s'écrasera ensuite sur l'astre.

La présence d'eau sous forme de glace, qui aurait pu être déposée lors de la collision entre la Lune et des météorites ou des petites comètes, permettrait d'installer une base permanente et de lancer à partir de sa surface des missions vers d'autres planètes, comme Mars, en récupérant



L'hydrogène pour l'utiliser comme carburant.

Le responsable de la partie scientifique de la mission, Alan Binder, avait souligné en présentant la mission que celle-ci permettrait peut-être de déterminer le processus de formation de la Lune et son évolution. Les scientifiques feront aussi le point sur l'activité tectonique et volcanique de la Lune, un astre que l'on croyait mort jusqu'aux missions Apollo.

Les instruments scientifiques montés à bord de la sonde pourront également déterminer la composition du sol pour rechercher des concentrations d'uranium, d'aluminium ou de calcium, ou encore déterminer les champs gravitationnels et magnétiques.

Les chercheurs tenteront aussi de déceler la présence de gaz comme de l'azote, du gaz carbonique et de l'oxyde de carbone, qui s'échappent parfois de dessous la croûte lunaire.

L'exploration de la Lune avec des sondes a commencé il y a près de 40 ans, avec en 1959 un survol par la soviétique *Luna*, puis par l'américaine *Pioneer 4*.

Les États-Unis ont ensuite continué à envoyer régulièrement des engins autour de l'astre — *Ranger*, *Surveyor*, *Lunar Orbiter* — avant le premier pas sur la Lune de Neil Armstrong, le 20 juillet 1969. Depuis la fin des missions Apollo en 1972, ils n'ont survolé la Lune qu'en 1994 avec *Clementine*, un satellite militaire.

**In memoriam**

Une rose ne dure que quelques jours.

Le cœur doit durer toute la vie.

Le don In memoriam est un hommage à la vie.



FONDATION  
DES MALADIES  
DU CŒUR  
DU QUÉBEC

Tél. : (514) 871-1551  
1-800-567-8563



FONDATION  
QUÉBÉCOISE  
DU CANCER

Une recherche de mieux-être  
des personnes atteintes d'un cancer

Montréal (514) 527-2194  
Extérieur 1 800 363-0063

## LES ACTUALITÉS

# La réforme de la politique familiale pénaliserait les trois quarts des ménages

NORMAN DELISLE  
PRESSE CANADIENNE

Québec — L'aide financière du gouvernement du Québec sera réduite en 1998 pour trois familles québécoises sur quatre, estime une étude que l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP) vient d'effectuer sur la nouvelle politique familiale. Quelque 72 % des familles subiront en effet une perte d'aide financière à la suite de la réforme que vient de mettre en place la ministre de la Famille, Pauline Marois, calcule l'IRPP. La recherche a été effectuée par le directeur de l'Institut Robert Baril, et deux chercheurs de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), Pierre Lefebvre et Philip Merrigan.

Le résultat de la recherche «est loin de concorder avec celui du gouvernement, et les écarts sont suffisamment importants pour qu'ils incitent le gouvernement à dévoiler sa méthodologie

de simulation», affirme le document de l'IRPP.

Les chercheurs ont noté que selon la ministre Pauline Marois, 95 % des familles sortent gagnantes de la réforme de la politique familiale. Or au même moment, la Régie des rentes du Québec a informé la population que 225 000 familles n'auront plus droit à la nouvelle allocation familiale, soit 23 % des familles québécoises.

«Il apparaît difficile de croire que malgré l'exclusion de 23 % des familles de l'aide financière, 95 % sortent gagnantes de la réforme», écrivent les trois chercheurs de l'IRPP.

Selon le calcul de l'Institut, les 265 000 familles québécoises dont le revenu familial annuel net est inférieur à 25 000 \$ verront leur aide financière augmenter en 1998.

Mais ce ne sera pas le cas pour les 680 000 autres familles dont les revenus nets dépassent 25 000 \$ par année.

Les auteurs notent cependant que les familles comptant des enfants en bas âge touchent une compensation qui améliore leur situation financière: l'enfant a accès à une garderie au coût de 5 \$ par jour, au lieu de devoir payer plein prix.

Mais il faut signaler qu'environ la moitié des 556 000 enfants de zéro à cinq ans sont peu susceptibles d'avoir recours à des services de garde parce qu'un des parents ne travaille pas.

Les chercheurs de l'Institut croient que le gouvernement aurait dû songer à mettre en place une allocation familiale universelle non imposable.

Une telle mesure «accorde une valeur sociale égale à tous les enfants, quel que soit le revenu des parents», disent-ils.

De plus, une telle mesure est simple à administrer et ne porte pas de jugement sur le mode de vie choisi par chaque famille selon qu'un conjoint décide ou non de rester à la maison.

La Suède a mis en place un tel système, avec le versement d'une prestation de 1121 \$ pour chacun des deux premiers enfants, de 1682 \$ pour le troisième et de 3251 \$ pour le quatrième. Tous les enfants de 16 ans et moins (20 ans si l'enfant est aux études) sont pris en considération.

L'Institut critique également la nouvelle prestation fiscale pour enfants, versée par le gouvernement fédéral. Elle n'améliorera la situation financière que de 15 % des familles, at-on calculé.

Au bureau de la ministre Pauline Marois, la porte-parole Christiane Miville-Deschenes a expliqué que le ministre de la Famille n'avait pas encore pris connaissance de l'étude, très récente, de l'Institut.

Mme Miville-Deschenes a répété toutefois que 95 % des familles québécoises seront gagnantes avec la réforme à compter de juillet 1998.

# Les Canadiens se préoccupent peu de leur alimentation

JUDITH LACHAPPELLE  
LE DEVOIR

Les Canadiens se moquent-ils de la qualité de leur alimentation? Les hommes, en tout cas, s'en préoccupent de moins en moins, davantage de ménages affirment ne pas avoir assez d'argent pour bien s'alimenter et seuls deux Canadiens sur cinq qualifient leurs habitudes alimentaires d'excellentes ou de très bonnes. Telles sont les principales conclusions d'une étude intitulée *Nutrition: évolution et tendances 1997*, préparée par l'Institut national de la nutrition (INN).

La présidente de l'INN, Suzanne Hendricks, n'est pas vraiment surprise des conclusions de l'étude. «Je pense que le plus grand intérêt des femmes pour l'alimentation n'est pas nouveau, mais c'est la première fois qu'on peut vraiment le mesurer». Les campagnes d'information s'étant toujours adressées à celles qui portent le tablier, les hommes ne se sentent pas concernés par le sujet.

Il faudra donc réorienter les stratégies de promotion de la santé, note le rapport, en soulignant que l'étiquetage nutritionnel demeure un bon investissement mais qu'il pourrait être étendu, sous un format clair et convivial. Actuellement, 71 % des gens se réfèrent d'abord aux étiquettes des produits, mais 25 % ont de la difficulté à les comprendre.

Une plus grande visibilité du *Guide alimentaire canadien* est également souhaitée. «Avec les coupes qui sévissent dans les agences gouvernementales, il est de plus en plus difficile d'en trouver des exemplaires!», explique Suzanne Hendricks, en soulignant que le tiers des gens connaissent mal le guide. «Le guide est relativement bien connu, ceux qui le connaissent s'y réfèrent. C'est un bon outil mais peut-être pas suffisamment employé.»

L'étude montre une différence de préoccupations entre les femmes et les hommes. «Les femmes continuent d'attacher plus d'importance à la nutrition que les hommes, mais l'écart s'ac-

centue», mentionne le bulletin *Rapport de l'INN*. Les femmes sont également plus nombreuses que les hommes à se considérer bien informées.

«Il faudrait penser à de nouveaux programmes pour rejoindre davantage les hommes», explique Suzanne Hendricks. Les hommes, même s'ils dépendent souvent d'une tierce personne pour la composition de leurs repas, doivent faire leurs propres choix. «Mais ils ont tendance à penser que c'est trop compliqué», dit Suzanne Hendricks. La publicité devra donc être ciblée différemment.

Plus de femmes que d'hommes ont entrepris des actions pendant la dernière année en vue d'améliorer leurs habitudes alimentaires, ont découvert les chercheurs. Selon ceux qui ont à cœur la nutrition, la consommation de fruits et de légumes et de produits moins gras, le respect des recommandations du *Guide alimentaire canadien* et la diminution de la consommation de *junk food* sont des premiers pas vers une meilleure alimentation.

Moins de Canadiens qu'en 1994 ont l'intention d'apporter des changements dans leur alimentation au cours des prochains mois, révèle l'étude. La plupart estiment avoir déjà fait les changements nécessaires.

D'ailleurs, certaines habitudes n'ont pas bougé depuis les huit dernières années, comme le fait que les tiers des Canadiens ne déjeunent pas le matin ou que le végétarisme est demeuré à 4 %. La grande majorité des gens estiment avoir une «bonne» alimentation et les autres se justifient par un style de vie mouvementé. Ces derniers sont les plus susceptibles de sauter le petit déjeuner ou de ne pas trouver le temps de manger en famille.

Enfin, plus de ménages évoquent le manque d'argent comme obstacle à une meilleure alimentation. «On a montré que les gens avec peu de revenus étaient très inventifs pour étirer leurs dollars, mais il y a quand même une limite. Quand le loyer mange une grande partie des revenus, c'est toujours le panier d'épicerie qui est coupé.»

# C'est 700 millions qu'Ottawa versera aux autochtones

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le gouvernement fédéral accordera près de 700 millions de dollars d'argent aux autochtones à titre de compensation pour les sévices subis dans les pensionnats et pour l'amélioration des conditions de vie dans les réserves. Selon des sources autochtones, cette somme fera partie du programme d'aide qu'Ottawa a concocté en réponse au rapport de la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones.

Le programme comprendra un fonds de compensation de quelque 350 millions pour tous les ex-élèves des pensionnats religieux victimes de sévices psychologiques, physiques et sexuels. Un autre montant de 350 millions sera consacré à l'amélioration des conditions de vie des autochtones,

notamment en matière d'éducation et de formation professionnelle.

Le rapport de la commission d'enquête, déposé il y a un an, recommandait au gouvernement de consacrer de 1,5 à deux milliards de dollars de plus par année au financement actuel, afin d'améliorer sur une période de 20 ans les conditions d'emploi, de santé et de logement des autochtones.

Selon des sources gouvernementales et autochtones, les ministres des Affaires indiennes, Jane Stewart, appuiera son programme d'aide sur quatre thèmes, soit:

- renouvellement des relations avec les Premières Nations;
- la consolidation des gouvernements autochtones;
- de nouvelles relations fiscales;
- la consolidation des populations et des communautés autochtones.

Commission du développement urbain de Montréal

MONTREAL  
c'est toi ma ville!

## Étude publique

Vous êtes invités à participer à la prochaine assemblée de la commission.

**Date :** Le mardi 13 janvier 1998  
**Lieu :** 275, rue Notre-Dame Est  
Hôtel de ville, salle du conseil  
(Station de métro  
Champ-de-Mars)  
**Heure :** 19 h

## Lors de cette assemblée, vous pourrez :

- obtenir des renseignements sur les projets de règlement inscrits à l'ordre du jour;
- poser des questions et exprimer votre opinion sur ces projets.

La commission recevra vos commentaires et formulera des recommandations au comité exécutif.

## L'ordre du jour comprend les projets de règlement suivants, soumis par le comité exécutif :

- 3.1 Autorisation de construire un gymnase à même la cour arrière du bâtiment portant le numéro 3120 The Boulevard (école The Priory), situé à l'ouest de l'avenue de Ramezay, et d'aménager une aire extérieure de jeux pour les élèves à l'arrière du bâtiment portant le numéro 3128 The Boulevard (S 97545016) (district électoral de Peter-McGill).
- 3.2 Autorisation d'occuper, à des fins de bureaux, une partie du bâtiment industriel portant le numéro 3901, rue Jarry Est, situé entre la 19<sup>e</sup> Avenue et le boulevard Pie-IX (S 97383020) (district électoral de Jean-Rivard).

## Étude publique

- 3.3 Autorisation d'augmenter la capacité maximale d'accueil de la garderie occupant le bâtiment portant les numéros 2889 à 2891, avenue Haig, situé entre la rue de Marseille et l'avenue Pierre-De-Coubertin (Garderie Cité Fleurie) (S 97762056) (district électoral de Longue-Pointe).

- 3.4 Autorisation d'occuper, à des fins religieuses et charitables, les sous-sols du bâtiment portant les numéros 7130 et 7140, rue Alexandra, situé entre la rue Jean-Talon et l'avenue Alexandra (S 97383011) (district électoral de Saint-Edouard).

- 3.5 Autorisation d'occuper, à des fins culturelles et charitables ainsi qu'à des fins religieuses, le rez-de-chaussée du bâtiment portant le numéro 7167, 15<sup>e</sup> Avenue, situé entre les rues Jean-Talon et Bélair (S 97762033) (district électoral de François-Perrault).

- 3.6 Autorisation d'occuper, à des fins religieuses (église) pour une cinquantaine de fidèles, une partie du deuxième étage du bâtiment portant le numéro 8602, rue Sherbrooke Est, situé à l'angle sud-est de la rue Baldwin. (S 97383009) (district électoral de Honoré-Beaugrand).

## Renseignements sur les dossiers et sur les prochaines assemblées :

Service des relations avec les citoyens  
1301, rue Sherbrooke Est  
Edifice Lafontaine  
872-8265

N.B. La documentation complète est disponible pour consultation dans tous les bureaux Accès Montréal.

Le greffier,  
M<sup>o</sup> Léon Laberge

## Patience!



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

LA FERMETURE des banques et des caisses populaires pendant le long congé du Nouvel An a provoqué hier une ruée vers les comptoirs. Les files d'attente étaient longues... mais qu'est-ce que cela aurait été sans les guichets automatiques?

## Colombie-Britannique

# L'avalanche qui a emporté six skieurs était très forte

PRESSE CANADIENNE

Kaslo, C.B. — La forte avalanche qui a coûté la vie le week-end dernier à six skieurs dans le parc provincial du glacier Kokanee, en Colombie-Britannique, était d'une ampleur telle qu'elle aurait pu endommager des édifices.

L'importante masse de neige qui a dévalé la montagne le week-end dernier dans la région a été classée numéro 3, soit «une forte avalanche», a indiqué hier le caporal Terry Barter, de la GRC.

Au total, six skieurs de la Colombie-Britannique ont été emportés par la masse de neige.

L'identité des victimes n'a pas encore été dévoilée, pour laisser le temps aux policiers d'avertir les familles des disparus.

Le constable Jay Arnold a quant à lui rappelé que les victimes avaient été averties du danger de skier dans cette région avant leur départ.

L'opération de sauvetage a été retardée dimanche en raison du mau-

vais temps qui sévissait. Jusqu'à maintenant, quatre corps ont été retrouvés grâce à un hélicoptère. Un cinquième corps est toujours sur les lieux de l'avalanche et le sixième skieur manque toujours à l'appel.

Les équipes de sauvetage espèrent pouvoir reprendre leurs recherches hier soir, mais les mauvais temps et les nuages ont nu à leurs tentatives. «C'est toujours frustrant quand une perte de vie est en jeu. S'il faisait beau, on aurait déjà complété l'opération de sauvetage», a déclaré le caporal Barter.

Les disparus étaient tous des skieurs expérimentés, munis de survêtement d'appareils spéciaux permettant de les localiser en cas de chute. C'est ainsi que les équipes de sauvetage ont pu les repérer.

Hier, en conférence de presse, les policiers présents ont dit qu'ils n'avaient pas le pouvoir d'interdire la région aux skieurs en raison du risque que se produise de nouveau une avalanche.

Tout ce que peut faire la GRC, c'est

avertir les skieurs du danger extrême que peut représenter le fait de skier à tel ou tel endroit, a expliqué le caporal Barter.

Ces six skieurs font partie des neuf personnes au total qui ont perdu la vie à la suite de trois avalanches survenues dans le sud de la Colombie-Britannique.

Kevin Alexander Jewitt, âgé de 27 ans, et Simon Horton Lewis, 26 ans, de Lemon Creek, en Colombie-Britannique, ont perdu la vie dans une avalanche pendant qu'ils skiaient près de New Denver.

Murray Gray Perrin, âgé de 37 ans, de Medicine Hat, en Alberta, est mort vendredi quand quatre motoneigistes ont été surpris par une avalanche.

Des informations font état de l'identité de quatre des victimes de l'avalanche du glacier Kokanee, qui proviendraient toutes de Nelson: Lise Nicola, le Dr Robert Driscoll, Mary Cowan et Patrick Van Blumén.

Depuis le début de la saison, 14 personnes sont décédées dans des avalanches survenues dans la région.

# La RAMQ s'interroge sur la baisse de consommation de médicaments

PIERRE APRIL  
PRESSE CANADIENNE

Québec — La santé de ses prestataires qui réduisent intentionnellement leur consommation de médicaments depuis l'entrée en vigueur de son régime universel d'assurance-médicaments en janvier 1996 inquiète la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ).

Dans son dernier rapport annuel (1996-1997), la RAMQ refuse d'affirmer que cette rationalisation pratiquée par ses nouveaux assurés les moins bien nantis est directement liée à des raisons économiques, mais elle reconnaît toutefois la nécessité d'analyser sérieusement et de corriger au besoin cette tendance.

Les statistiques démontrent en effet que, de juillet 1996 à mars 1997, la consommation des médicaments chez les 885 000 personnes âgées de 65 ans et plus s'est stabilisée alors que chez les 794 000 prestataires de la sécurité du revenu (dont 363 000 ont participé) elle a diminué de près

de 6 % et que, dans l'ensemble, le nombre des ordonnances a chuté d'un peu plus de 9 %.

Dans son analyse, la RAMQ refuse d'attribuer cette baisse des ordonnances à l'introduction de son système de prime et de sa formule de coassurance. Elle se contente de faire état «d'un phénomène de rationalisation adoptée par le médecin et une sous-consommation qui serait dictée par un phénomène de rationnement que le client s'impose lui-même, mettant ainsi sa santé en péril».

Pour étudier ces phénomènes, leurs conséquences et faire au besoin des recommandations, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Jean Rochon, avait prévu au départ de faire appel à un groupe universitaire neutre et indépendant dirigé par le Dr Robin Tamblyn de l'Université McGill.

Déjà, des analyses traitant de la consommation des médicaments ont confirmé à la RAMQ, comme le souligne le dernier rapport, «certaines lacunes de mise à jour des connaissances des prescripteurs et des dispensateurs».

## EN BREF

### Récupère Sol retarde le début de ses opérations

Saint-Ambroise (PC) — L'entreprise Récupère Sol retarde de quelques jours le début du traitement des terres contaminées aux biphényles polychlorés (BPC) et organochlorés, parce qu'il reste certains tests à faire et des pièces à vérifier. Les travaux devraient commencer le 19 janvier, a précisé hier Jean-Pierre Bouchard, directeur de l'exploitation de Récupère Sol, à Saint-Ambroise, au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les premiers voyages des terres contaminées, en provenance de l'Ontario, arriveront dans la région la semaine prochaine, a ajouté M. Bouchard. La décision de Récupère Sol est encore loin de satisfaire les opposants au projet, qui souhaitent que le projet soit suspendu jusqu'à la publication des conclusions du rapport de la Commission technique et de concertation sur le traitement thermique des sols contaminés aux BPC et organochlorés, dont les travaux reprennent cette semaine.

### La scierie Manic paralysée

Baie-Comeau (PC) — Une vingtaine de manifestants ont bloqué encore une fois hier le chemin menant à la scierie Manic, une filiale de la papetière Kruger, à Ragueneau, sur la Côte-Nord. Des travailleurs à l'emploi d'un sous-traitant de Kruger expriment ainsi leur mécontentement relativement à un contrat de chargement de bois qui aurait été transféré sans préavis au profit d'une firme de l'extérieur. Il s'agit de la seconde manifestation de ces travailleurs depuis samedi.

### La Maison-Blanche mécontente de clichés du couple Clinton

Washington (AP) — Le président américain Bill Clinton a estimé hier que la presse américaine a porté atteinte à sa vie privée en publiant des photographies le montrant avec son épouse Hillary en train de bronzer sur une plage de Saint-Thomas, sur les îles Vierges américaines. Invité par un journaliste à préciser si ces clichés portaient atteinte à sa vie privée, M. Clinton a répondu «oui». Un autre journaliste lui a demandé si la presse devait se «fixer des limites». Le président américain a alors dit aux journalistes: «C'est une question que vous devez vous poser et à laquelle vous devez apporter une réponse». M. Clinton a reconnu avoir apprécié une des photographies, le montrant en train de danser sur la plage avec son épouse. Toutefois, note-t-il, «je ne savais pas que j'étais photographié».

### Diana: ouverture des réservations

Londres (AP) — Les admirateurs de la princesse Diana ont saturé d'appels hier le standard téléphonique mis en place pour réserver les billets qui permettront de se rendre cet été sur sa tombe à Althorp Park, dans le nord de l'Angleterre. Les billets, limités à six par personne, seront vendus pour la somme de 9,50 livres, les bénéfices revenant à la Fondation Diana. Le comte Spencer, le frère de la princesse de Galles, a fait mettre en place 220 lignes téléphoniques permettant de recevoir des appels 24h sur 24. Dès l'ouverture du standard hier matin, les appels ont afflué, à la cadence de 10 000 par minute à certains moments, 200 personnes seulement pouvant alors être mises en relation avec un opérateur. Chaque jour, du 1<sup>er</sup> juillet au 30 août, 2500 visiteurs (au plus) pourront se rendre sur l'île où la princesse est enterrée, à Althorp, la propriété de sa famille, dans le comté de Northamptonshire.

## É D I T O R I A L

Impalpable  
troisième voie

Michel Venne

À gauche comme à droite, l'émergence d'une troisième voie crédible entre les deux partis qui dominent l'échiquier politique québécois depuis 1976 est difficile. La polarisation des positions sur la question nationale mais aussi la désillusion face à la politique peuvent expliquer que bien des citoyens cherchent ailleurs que dans l'arène partisane les idées et les moyens d'agir.

Dans son édition d'hier, *Le Devoir* publiait une entrevue avec le chef de l'Action démocratique du Québec. Ce parti, créé par des dissidents libéraux dans la foulée du rejet de l'Accord de Charlottetown, était vu comme cette fameuse troisième voie mythique. Depuis sa création, il y a maintenant quatre ans, l'ADQ plafonne. Il n'a réussi à créer aucun mouvement de masse pour le soutenir et le nourrir. M. Dumont gouverne entouré d'une poignée de conseillers. Ce style autoritaire a provoqué il y a deux ans la démission de la présidente du parti. Son implantation dans les circonscriptions laisse toujours à désirer. Son financement en fournit l'illustration. En 1996, les revenus de l'ADQ provenaient pour les deux tiers des contributions statutaires versées aux partis politiques par l'État sous diverses formes, soit 160 000 \$ sur un total de 260 000 \$.

À gauche, la situation n'est guère différente. Certes, quelque 600 militants de divers horizons se sont réunis en novembre, à Montréal, pour lancer un Rassemblement pour une alternative politique. Derrière les Michel Chartrand, les Léo-Paul Lauzon, les Victor Lévy-Beaulieu, ces gauchistes déçus des prétendues «politiques néolibérales» de Lucien Bouchard se disent «en rupture avec les partis traditionnels». Pour l'un d'eux, PQ, PLQ et ADQ, c'est du pareil au même: «les Dupont, Dupond et Dumont de la politique». Ce rassemblement, véritable cri du cœur en faveur de la lutte contre les injustices et la pauvreté, débouchera-t-il sur la création d'un parti qui ferait la lutte au Parti québécois? Rien n'est moins sûr. Les vieux militants qui y sont associés ont connu les échecs du passé sur ce terrain périlleux. Le cas du Mouvement socialiste est révélateur. Après avoir vivoté pendant dix ans sans jamais dépasser le cap des 500 membres, le MS s'est sabordé en 1991 en constatant que l'aventure d'un parti centré sur les préoccupations sociales sera «extrêmement difficile tant que la question nationale ne sera pas réglée», estimait son dernier président, Germain Gauvin.

Sans doute avait-il en grande partie raison. Et son analyse peut certainement s'appliquer dans le contexte d'aujourd'hui: après un résultat aussi serré, lors du dernier référendum, la polarisation entre souverainistes et fédéralistes semble décourager, dans un camp comme dans l'autre, la création de partis susceptibles d'exercer un attrait significatif sur l'électorat. Lorsque M. Dumont et son complice Jean Allaire réfléchissaient, en 1993, à la création d'un nouveau parti politique, plusieurs souverainistes leur avaient demandé de surseoir à ce projet qui était susceptible, selon eux, de nuire à la cause et donc de favoriser le maintien du *statu quo* constitutionnel. Les faits leur ont donné tort, puisque l'apport de l'ADQ n'a pas été nul lors de la campagne de 1995. Dans l'autre camp, le résultat est le même. Les initiatives de francs-tireurs comme Guy Bertrand ou Howard Galganov sont découragées et le Parti Égalité continue de végéter dans sa marginalité.

À première vue, une détente sur le front constitutionnel devrait être propice à l'émergence de tiers partis. De 1976 à 1985, le PQ et le PLQ s'accaparaient quelque 95 % des votes exprimés. Mais en 1989, lorsque la question constitutionnelle paraissait en voie d'être réglée par l'Accord du lac Meech qui n'était pas encore désavoué, l'appui aux deux principaux partis a chuté à 90 %. Ces pertes ont été subies au profit de deux partis protestataires anglophones, le Parti Égalité et le Parti Unité (qui sont allés chercher quelque 5 % du

vote), et de celui du Parti vert (2 %), ce dernier profitant de la conjoncture: le Québec avait connu quelques catastrophes écologiques dont l'incendie d'un entrepôt de BPC à Saint-Basile-le-Grand.

Si la thèse de la polarisation était entièrement juste, elle aurait dû normalement se vérifier aux élections de 1994 lorsque le PQ avait toutes les chances de l'emporter tout en proposant la souveraineté du Québec. Certes, le vote anglophone est alors revenu entièrement au Parti libéral. Le PE a fait patate. Le rétablissement du bilinguisme dans l'affichage commercial, en 1993, avait certes contribué à ce revirement. Mais les deux principaux partis n'ont pas réussi à obtenir plus que 89 % de l'ensemble des votes exprimés. Plus d'un électeur sur dix préférerait, malgré la polarisation, voter pour un tiers parti. 6,5 % avaient choisi l'ADQ.

**Polarisation  
et désillusion  
politiques  
rendent difficile  
l'émergence  
d'un substitut  
aux vieux partis.**

Ces données indiquent qu'il y a lieu de croire que le Québec est mûr pour ce que le politologue Vincent Lemieux appelle un réalignement du système partisan, comme ceux survenus en 1935 par la création de l'Union nationale et en 1969 par celle du Parti québécois. Désabusés par les deux partis qui s'échangent le pouvoir depuis 20 ans, les électeurs pourraient être prêts à faire confiance à une nouvelle formation politique. Si l'ADQ stagne, ce n'est donc pas uniquement à cause de la polarisation. Il faut aussi mettre en cause ses idées et son chef. L'ADQ se définit comme un parti de la «droite économique». Il prône la réduction des dépenses publiques et la responsabilisation des citoyens. Il s'inspire volontiers des solutions, souvent simplistes, de l'Ontarien Mike Harris. Mais lorsque le déficit sera contrôlé au Québec, ce discours tiendra-t-il toujours la route? Quant aux idées de l'ADQ dans le domaine social ou celui de la justice, elles sont trop éloignées du sentiment général au Québec, tel que vérifié par tant de sondages, pour être des idées gagnantes. Les Québécois ont le cœur à gauche, même s'ils ont parfois le portefeuille à droite.

D'ailleurs, le mécontentement qui s'exprime actuellement sur diverses tribunes contre le gouvernement Bouchard n'est pas dirigé contre des dépenses extravagantes ou une mauvaise gestion. Ce qu'on reproche surtout à M. Bouchard, c'est d'oublier les pauvres. La grogne est à gauche. M. Dumont est à droite.

L'autre facteur expliquant la difficulté de voir émerger une autre voie politique réside dans une certaine forme de désillusion des citoyens à l'égard des activités partisanes en général. Les citoyens se demandent si leur vote change quelque chose. Leur confiance dans les politiciens en général est au plus bas. Sont-ils tous menteurs, ces politiciens? On se le demande. Mais surtout, lorsqu'on apprend que la crise financière survenue en Asie a plus d'impact sur les taux d'intérêt pratiqués par la Banque du Canada que toute action gouvernementale, on s'interroge sur le pouvoir réel de nos Parlements. La mondialisation a créé des lieux parallèles de pouvoir. Les groupes d'intérêts sont plus influents auprès des gouvernants que les membres de leur propre parti. Si bien que d'aucuns ne croient plus guère dans l'utilité de militer dans un parti politique pour faire avancer les choses. Les uns créeront un parlement de la rue. Les autres publieront des recherches scientifiques, s'inventeront un pays virtuel sur le réseau Internet, contestent la constitutionnalité des lois devant les tribunaux ou réclament des enquêtes publiques ou des référendums. La désillusion que l'on observe est un mal qui ronge moins la démocratie que les partis politiques. Elle annonce peut-être une autre façon d'envisager la participation des citoyens, bien au-delà d'un vote tous les quatre ans. D'où l'inutilité croissante pour bien des gens d'une troisième voie.

## L E T T R E S

L'option du lithium  
et du prozac

9 décembre 1997: l'enfant chéri de notre démocratie virtuelle, le sondage, s'est exprimé une fois de plus. Une majorité de citoyens québécois sont fatigués d'entendre parler de la souveraineté, mais voteront pour le Parti québécois aux prochaines élections... (Encore cette fatigue culturelle contre laquelle Hubert Aquin nous a si intelligemment mis en garde!) De plus, une majorité croit aussi que le renouvellement du fédéralisme canadien est possible... (Ils ne semblent pas fatigués de l'éternel, déprimant et humiliant tango névrotique que nous dansons avec le fédéral depuis déjà un bon moment.) Mémoire collective intermittente et sélective...

Le Mouvement pour une alternative politique, ce troisième parti tant espéré, apportait un espoir d'hygiène et

d'ordre dans ce délire collectif. Ne nous réjouissons pas trop vite. Ce nouveau parti social-démocrate ne sera probablement pas officiellement souverainiste. Imaginez un peu le scénario aux prochaines élections.

Premièrement, le Parti libéral (heureux mariage de néolibéralisme et de fédéralisme); deuxièmement, le Parti québécois (nous n'avons pas les moyens d'être social-démocrate, mais nous vous promettons que c'est souverainement que nous nous déshumaniserons); troisièmement, un parti clairement social-démocrate, mais pas officiellement souverainiste (métaphore: offrons voiture ancienne aux allures modernes, volant en option). Qu'est-ce qu'on se bidonne au Québec!

Gaston Miron affirmait, dans une conférence donnée à l'Université Laval, que le choix est clair: la dépendance ou l'indépendance. Que la souveraineté soit un outil pour construire

une société juste basée sur des idéaux sociaux-démocrates, cela va de soi. Il s'agit toutefois d'un projet politique qu'un parti politique doit clairement intégrer à son programme. Ça nous ramène malheureusement au Parti québécois. Sinon, la pensée souverainiste ne fera pas que stagner, elle régressera dangereusement. Ça promet! Collectivement, nous sommes devenus des professionnels de la danse et de la mystification. Mais nous ressemblons aussi trop souvent à des ados immatures qui se contentent de masturbation occasionnelle et de quelques caresses venant de l'extérieur, croyant que cela peut remplacer un orgasme partagé bien senti. Si la tendance actuelle se maintient, c'est du lithium et du prozac que les partis politiques devront offrir en option aux citoyens découragés comme nous sommes.  
Marie-Josée Dufour  
Québec, 15 décembre 1997

## MODÈLE RÉDUIT...



## Mes amitiés à Kropotkine

Le communisme? Chez nous, c'est un peu l'ennemi héréditaire, si j'ose dire. Hé; j'étais du côté de Bakounine dans la Première Internationale, contre

Marx. C'est le Russe qui avait raison. J'étais avec Voline dans cette imprimerie de New York quand il croisa Trotski et qu'il lui prédit la prise du pouvoir par les communistes en Russie et le début, aussitôt après, d'une terreur qui s'exercerait même contre les anarchistes. Allons donc, disait Trotski.

Mais j'étais encore avec Voline, dans une cellule de l'URSS, en décembre 1919, quand arriva le télégramme de Trotski: «Fusiller immédiatement». J'étais avec Makho en Ukraine. J'étais à Kronstat, en 1921. J'étais avec Emma Goodman, fuyant l'URSS vers l'Amérique, si, si, pour y rédiger *Mes désillusions en Russie*. J'étais de retour d'URSS avec Russell en 1920, rédigeant, horrifié, *Pratique et théorie du bolchevisme*. J'étais en Espagne en 1936.

Bref: tous les libertaires ont dénoncé l'absurde fatalité des révolutionnaires dogmatiques glissant vers le totalitarisme et l'autoritarisme. Et j'avoue humblement ne pas avoir appris grand-chose du *Livre noir du communisme*. Mais sa publication soulève certaines questions.

Imaginons un ouvrage qui recenserait les crimes commis par le capitalisme depuis 100 ans: colonialisme, racisme, guerres, tout y passe. Ses plus ardens défenseurs se portent à l'attaque du livre et leur stratégie consiste en trois choses: ils contestent certains chiffres en proposant de mineures réévaluations à la baisse; ils dénoncent le peu de place faite aux contextes historiques; ils affirment que cet ouvrage fait le jeu du Sentier lumineux — ou du Parti communiste américain.

La comparaison vaut ce que valent les comparaisons. Mais elle indique la pauvreté de certaines des réactions suscitées à gauche par *Le Livre noir du communisme*. *Le Monde Diplo* est un cas assez exemplaire et pathétique.

La contestation des chiffres est navrante: s'agissant de millions de morts, on ne va pas chipoter sur quelques milliers ici et là.

La mise en perspective constitue en principe un meilleur angle de réplique; mais ça suppose que les arguments fournis soient aussi forts que les charges portées. Ce n'est guère le cas. Il y avait pourtant de la matière ici. Par exemple s'agissant du Cambodge et des fous sanguinaires: Pol Pot, certes, mais aussi Nixon.

Enfin, l'affirmation selon laquelle cet ouvrage fait le jeu du Front national m'a scié: le Front national est construit en partie sur le mensonge, comme les charniers; on ne le combat qu'avec, entre autres, la recherche de la vérité, dont celle-ci: le communisme a bel et bien fait des millions de morts au XX<sup>e</sup> siècle. Le capitalisme aussi, d'ailleurs. Tous ces faits méritent réflexion et si l'on peut contester la valeur de certaines analyses, il serait criminel de condamner le fait de réfléchir. Il n'est pas plus absurde de demander si la guerre, le colonialisme, les menaces à l'environnement, etc., ne font pas nécessairement partie de l'économie de marché, que de soulever des questions semblables à propos du communisme.

Si la réponse à ces questions est non, il faut le démontrer. Car on ne tue pas pour des idées: on débat.

Aucun lecteur de cette chronique ne me suspectera de parti pris en faveur des «libertariens». Mais je dois dire que leur attitude intellectuelle est à cet égard souvent exemplaire: les meilleurs d'entre eux sont rationnalistes, ouverts aux débats et aux positions dissidentes. Discuter avec eux est d'ailleurs, je trouve, un excellent exercice intellectuel pour éprouver des idées. J'imagine assez facilement un Julian Simon placé devant mon hypothétique *Livre noir du capitalisme*. Je pense qu'il développerait une argumentation à mille lieues de cette pathétique attitude quasi théologique de vierge offensée que nous sert *Le Monde Diplo*. Il est possible de venir à bout des idées de Julian par des arguments intellectuels: mais pour le combattre, n'envoyons pas Lyssenko!

En dehors de l'exercice pédagogique de récapitulation, *Le Livre noir*, à mon avis, ne va pas très loin. Les maigres efforts pour situer la terreur au cœur de la pensée communiste

sont aussi pauvres et triviaux que les dénégations qui affirment qu'elle n'était pas dans les intentions de, disons, Marx, pour faire court. Certes, les goulags ne sont pas plus dans Marx que la Saint-Barthélemy est dans «Aimez-vous les uns les autres». Mais il y a du sens à s'interroger sur les conditions qui rendent possible tout projet d'accomplissement de l'histoire, du destin, du salut, etc., par et dans des volontés de domination globale. A un certain niveau d'abstraction, les diverses formes que cela prend présentent bien des points communs dont le moindre n'est pas de souvent conduire au crime de masse. Le mot totalitarisme décrit assez bien ce que j'ai en tête, et je pense qu'il y a bien un totalitarisme de la vérité. C'est un problème difficile. Les antidotes sont, je crois, une bonne dose de scepticisme et de modestie et un attachement inconditionnel aux droits de l'homme; bref, une vie guidée par la raison et inspirée par l'amour, comme disait Russell. Je peux me tromper mais je n'ai pas mieux à proposer.

Et Marx? Il y a beaucoup à jeter, à mon humble avis. Sa dialectique, reprise d'un obscurantiste penseur occidental, Hegel. Sa sociologie, primaire; sa pensée du politique, navrante. La théorie de la valeur travail? Allons donc. Marx a encore méconnu le rôle des élites, notamment intellectuelles et bureaucratiques. Reste quoi? La critique de la propriété privée des moyens de production, du marché, l'idée d'aliénation, celle d'idéologie.

Et des tas de communistes sincères, bien sûr, rêvant d'un monde meilleur, comme nous avons le devoir de le faire encore. Au total, il y aurait bien des bouquins à rédiger: *Le Livre noir du racisme; du capitalisme; de la monarchie; du patriarcat; du nazisme*. J'en passe. Un jour, on relirait tout ça sous le titre *Le Livre noir du pouvoir*. Mais si je me trompe, vous me le dites...

— Normand.  
— Oui, madame Michel.  
— Ce serait le moment où jamais de placer ma petite phrase; je trouve...  
— Avec plaisir: «Le Pouvoir est maudit. Voilà pourquoi je suis anarchiste.»  
— Merci, petit.  
— Pas de quoi. Car pour une bonne part, vous aviez raison. Mes amitiés à Kropotkine.  
bain@lol.shareworld.com

## À P R O P O S

## ... de la mobilité sociale

Un principe semble à l'œuvre dans la table de mobilité: l'ascension sociale. Si l'on trace un rectangle englobant les deux catégories supérieures pour les répondants et les échelons à partir du bas de la classification jusqu'à la catégorie des «cols bleus qualifiés» dans le cas des pères, on voit la distance sociale parcourue par la majorité des répondants qui ont accédé à la catégorie des «cadres supérieurs/professions libérales» ou à celle des «cadres intermédiaires/semiprofessionnels». Des fils d'agriculteurs sont devenus cadres supérieurs ou membres des professions libérales en aussi grand nombre

que ceux restés dans le secteur agricole. Des fils de «cols bleus non qualifiés» sont arrivés au sommet de l'échelle socioéconomique en proportion aussi grande que ceux parvenus aux «cols blancs non qualifiés». Autant de fils de «cols bleus qualifiés» ont atteint le sommet de l'échelle que ceux devenus «cols blancs non qualifiés». Quelle force sous-tend une mobilité aussi grande? Y a-t-il des facteurs repérables qui font la différence entre les gens de même origine sociale? *Statistiques sociales, D'une génération à l'autre, Bureau de la statistique du Québec, 1997.*

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE  
Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX  
Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN  
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT  
Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSSAËN, ROLAND-YVES CARRIGNAN  
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ  
2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333  
F A I S C E Q U E D O I S

## IDÉES

Le rapport du Conseil supérieur de l'Éducation

## L'insertion sociale, une responsabilité à partager

Il est important que le système éducatif comprenne mieux les enjeux de la société actuelle pour y répondre adéquatement

CÉLINE SAINT-PIERRE  
Présidente du Conseil supérieur  
de l'éducation

A

la suite de l'éditorial de Lise Bissonnette paru le 1<sup>er</sup> décembre dernier, le Conseil supérieur de l'éducation juge nécessaire de préciser quelques éléments importants de son rapport annuel rendu public le 19 novembre dernier. Il faut d'abord rappeler qu'en vertu de la loi qui le fonde, le Conseil est tenu de remettre chaque année au ministre de l'Éducation un «rapport sur l'état et les besoins de l'éducation» qui est par la suite déposé à l'Assemblée nationale. Le Conseil choisit une thématique sur laquelle il s'engage à travailler durant une année. Contrairement aux avis qui traitent de questions concernant l'un ou l'autre ordre d'enseignement et qui comportent des recommandations, le rapport annuel se veut davantage une analyse systémique qui s'accompagne d'orientations et de pistes d'action. La démarche du rapport annuel est encadrée par un comité du Conseil et implique à un moment ou à un autre de la réflexion l'ensemble des instances du Conseil et de nombreux acteurs des milieux concernés par la thématique choisie. Le document produit reflète donc leur contribution à la réflexion et aux perspectives que le Conseil choisit de formuler.

Pour son dernier rapport annuel, le Conseil a décidé, au début de 1996, de s'intéresser à la problématique de l'insertion sociale et professionnelle et de situer la responsabilité et l'espace d'intervention propre au système éducatif dans l'ensemble du processus et des mécanismes d'insertion de jeunes citoyens aptes au travail dans une perspective d'ouverture sur un monde nouveau à bâtir avec toutes les forces vives d'une société responsable. Pour mener cette réflexion, il a organisé des tables rondes et des sessions de réflexion avec des chercheurs qui travaillent sur ces questions, des responsables d'organismes (groupes communautaires, groupes de femmes, syndicats, associations étudiantes...) et d'entreprises en insertion, avec des personnes qui sont en processus d'insertion, avec des conseillers en orientation et des psychologues, des responsables de stages dans les entreprises et les universités, des employeurs. Trois groupes de jeunes de Montréal, de Québec et d'Amqui ont participé à des échanges d'une journée autour de leurs expériences d'études et d'entrée sur le marché du travail. Une trentaine d'intervenants liés au système d'éducation et une dizaine provenant de divers services gouvernementaux ont été consultés sur les mécanismes d'insertion, en plus de visites d'entreprises et d'organismes en insertion et d'une journée de rencontre entre les membres du Conseil et des intervenants de la Montérégie. Environ 200 personnes ont contribué à la mise en forme de la réflexion et des pistes d'action que porte ce rapport annuel.

## Le sens de l'insertion

La mondialisation de la production et des marchés, la restructuration des organisations et la prolifération des nouvelles technologies constituent des changements majeurs de société qui ont conduit le Conseil à s'interroger dans son rapport annuel 1994-1995 sur la capacité du sys-

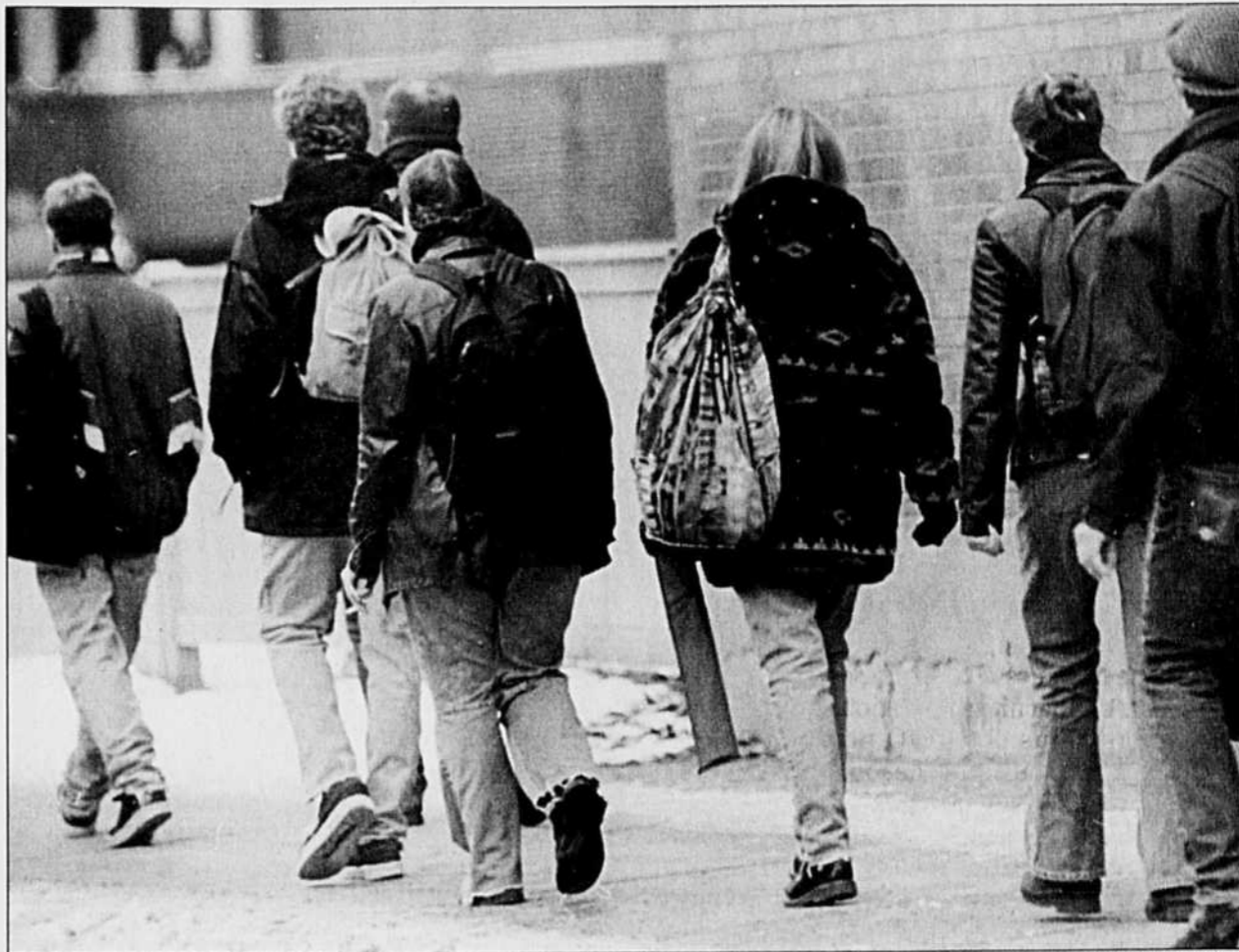
tème éducatif à en assumer la maîtrise. C'est pourquoi il a cru important d'actualiser cette réflexion en examinant la problématique de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes Québécois et Québécoises dans une société où, à l'instar d'autres sociétés industrielles et postindustrielles, l'emploi est une condition presque nécessaire d'accès à la citoyenneté et à l'autonomie de chaque personne, et où la réalisation du projet de vie repose sur la capacité d'entrer sur le marché du travail et surtout de s'y maintenir. Pour le Conseil, il est important que le système éducatif comprenne mieux les enjeux de la société actuelle pour y répondre adéquatement et pour faciliter l'insertion du plus grand nombre. Faire en sorte que tous les jeunes aient le bagage nécessaire pour effectuer le passage entre l'école et la vie active et jouer un rôle actif dans la société, à la fois comme personne responsable, citoyen éclairé et travailleur compétent, constitue la responsabilité première du système d'éducation. Cependant, la problématique de l'insertion est à composantes multiples et c'est dans une perspective d'engagement collectif et de responsabilité partagée que le Conseil lance un appel particulier aux entreprises, aux syndicats, aux groupes communautaires ainsi qu'aux corporations professionnelles, pour que cette insertion soit une réussite tant sur le plan professionnel que social. Car l'insertion, tout en reposant d'abord sur la volonté de l'individu, nécessite aussi un engagement de toute la collectivité.

L'insertion,  
tout en  
reposant  
sur la volonté  
de l'individu,  
nécessite un  
engagement  
de toute  
la collectivité

Le Conseil identifie l'Etat comme un partenaire majeur dans ce processus d'insertion. Il l'invite à s'investir activement dans la gestion des répercussions sociales qu'entraîne cette nouvelle réalité économique et à faire en sorte que la conception et la réalisation des programmes et mesures d'employabilité soient davantage coordonnées et conçues en lien avec le ministère et les divers partenaires de l'éducation, afin que chaque personne qui le veut puisse disposer des moyens nécessaires à cette insertion sociale et professionnelle. Le Conseil s'inquiète, en effet, de l'accroissement des écarts entre celles et ceux qui réussissent à intégrer le marché du travail et les autres qui n'y arrivent pas. C'est pourquoi il croit que l'insertion sociale ne doit pas reposer uniquement sur la capacité de s'insérer professionnellement.

## Des données concluantes

Le Conseil est très clair dans son analyse des liens qui existent entre l'éducation et l'emploi et il y consacre plus de la moitié de son rapport. «Le chômage et l'exclusion frappent moins les travailleurs qualifiés que ceux qui le sont peu et l'éducation constitue encore plus qu'auparavant le passeport nécessaire à une insertion sociale et professionnelle satisfaisante» (p.26). Toutes les données qu'il a compilées et qui sont présentées dans le rapport montrent clairement qu'il existe une relation directe entre l'augmentation de la scolarisation et la capacité d'insertion sur le marché du travail. Cependant, le Conseil démontre que cela ne suffit pas et qu'il faut «une orientation adéquate en amont et des offres d'emploi appropriées en aval pour obtenir une meilleure rentabilisation des coûts et de l'énergie investis dans l'acquisition d'une formation qualifiante qui ne demeure pas virtuelle» (p. 29). Par ailleurs, l'étude des données sur l'insertion des diplômés en emploi a permis au Conseil de constater que le niveau de ce diplôme augmente les chances de faire sa place, particulièrement dans certains domaines. La situation des diplômés de maîtrise est révélatrice à cet



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Pour le Conseil, il est donc crucial que le système éducatif mette tous les efforts requis pour que personne ne quitte l'école sans une formation initiale qualifiante.

égard. Celle des diplômés des études collégiales techniques est tout aussi révélatrice en ce sens.

Le diplôme d'études secondaires et le diplôme d'études professionnelles constituent des exigences incontournables et situent la base minimale de la scolarisation (75 % des personnes qui n'ont pas complété leurs études secondaires au Québec sont au chômage et ce chiffre n'inclut pas les clientèles de l'aide sociale). Pour le Conseil, il est donc crucial que le système éducatif fasse tous les efforts requis pour que personne ne quitte l'école sans une formation initiale qualifiante et qu'il soit aussi en mesure de répondre aux besoins de formation qui visent la réinsertion et le maintien en emploi. Il faut pouvoir permettre à chaque individu d'acquiescer des qualifications professionnelles et des compétences sociales et, selon le Conseil, il faut, pour y arriver, dépasser une vision utilitariste et à court terme de la formation.

Céline  
Saint-Pierre

## Des pistes d'action pour réussir l'insertion

Le Conseil propose des pistes d'action pour que le système d'éducation assume pleinement sa part de responsabilité dans ce processus d'insertion. Elles concernent principalement la mise en place de parcours de formation capables de raccrocher les jeunes à l'école (notamment à l'école secondaire); l'aménagement de passerelles entre les ordres d'enseignement et les filières de formation; la promotion

de valeurs humanistes afin de minimiser le risque d'implosion sociale favorisée par une raréfaction des ressources; la mise à jour et le renouvellement de la carte des programmes, en lien avec les besoins des régions; une plus grande interdisciplinarité des formations universitaires de premier cycle; des mécanismes adéquats d'information et d'orientation; et le développement de compétences personnelles et sociales pour enrichir la qualification.

Tout en ne niant pas que la situation actuelle l'inquiète et le préoccupe, le Conseil demeure néanmoins confiant qu'une société capable de prendre la juste mesure de la situation en devenir dispose de la connaissance nécessaire et de la volonté pour s'y ajuster, y réagir ou s'y opposer. La réflexion qu'il a menée l'a conduit à constater que le système éducatif ne peut porter seul l'entière responsabilité d'une insertion réussie et qu'en conséquence d'autres acteurs sociaux et économiques doivent aussi prendre conscience de leur rôle et de leurs responsabilités et contribuer, de concert avec le système d'éducation, à l'édification d'une société responsable et inclusive qui permette à chacune et chacun de se réaliser, à la fois comme individu créateur, comme citoyen ou citoyen actif, et comme travailleuse ou travailleur qualifié. Le Conseil poursuit cette réflexion dans son rapport annuel en préparation qui porte sur l'éducation à la citoyenneté et l'ouverture sur le monde.

## La sécession du Québec et la Cour suprême du Canada

## Comment Ottawa peut contourner le droit international

JACQUES-YVAN MORIN  
Professeur émérite de droit public  
à l'Université de Montréal

Deuxième texte d'une série de cinq

La deuxième question posée à la Cour suprême du Canada par le gouvernement fédéral porte sur l'existence du droit d'autodétermination du Québec au regard du droit international public. Dans quelques déclarations récentes, les porte-parole fédéraux se sont appuyés sur l'attitude de l'Assemblée générale des Nations unies, dans laquelle les Etats du Tiers-Monde détiennent la majorité, passant soigneusement sous silence les engagements occidentaux au sujet du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, pris notamment dans le cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), dont le Canada fait partie.

Pourquoi tabler ainsi sur l'ONU plutôt que sur l'Occident? Certes, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est inscrit dans la Charte des Nations unies (1945), mais depuis que certains Etats ex-coloniaux ont accédé à la souveraineté grâce à ce principe fondamental, ils ont découvert qu'il pouvait se retourner contre eux en raison de la présence de plusieurs peuples ou ethnies dans leur sein. Ils ont donc mis l'accent dans les résolutions de l'Assemblée générale, depuis une vingtaine d'années, sur un autre principe proclamé par la Charte: l'intégrité territoriale des Etats, fréquemment niée au temps où les pays métropolitains ont dû consentir à la décolonisation.

Ainsi s'explique le destin tragique de certains peuples au sein d'Etats qui, quelques années auparavant, n'avaient à la bouche que le droit des peuples. Que l'on songe aux Ibos du Biafra, laissés pour compte par

l'ONU, ou, plus récemment, aux Ogoni du Nigeria et à de nombreuses autres communautés vivant sous la férule de régimes autoritaires ou despotiques. Et que dire du Tibet, dont on ose à peine parler à l'ONU puisqu'il porterait atteinte, du point de vue de la Chine, à son intégrité territoriale? C'est de ce droit onusien que se réclament plusieurs auteurs anglo-canadiens, et la tentation sera grande pour la Cour suprême de s'aligner sur cette interprétation du droit des peuples, qui sert admirablement les objectifs fédéraux.

## Le Canada fait-il partie de l'Occident?

Le droit des peuples est né en Occident. C'est ce principe qui a amené les Etats européens à décoloniser l'Afrique et l'Asie dans les années cinquante et soixante et c'est le même qui a bousculé l'intégrité territoriale de l'Union soviétique pour engendrer une douzaine de nouveaux Etats souverains, sans compter les anciens pays satellites d'Europe centrale et orientale.

Lorsqu'il adhère, dans le cadre de l'OSCE (alors appelée CSCE), à l'Acte final d'Helsinki, en 1975, le Canada s'est joint aux pays européens et aux Etats-Unis pour affirmer textuellement «l'importance du respect et de l'exercice effectif par les peuples de leur droit à disposer d'eux-mêmes». Cet instrument international fait également allusion à l'intégrité territoriale des Etats, en ce sens qu'il entend mettre ceux-ci à l'abri de toute ingérence extérieure. Cependant, ajoute-t-il, «tous les peuples ont toujours le droit, en toute liberté, de déterminer, lorsqu'ils le désirent et comme ils le désirent, leur statut politique [...] et de poursuivre à leur gré leur développe-

ment politique, économique, social et culturel». Cet engagement figure parmi les raisons qui ont dicté au gouvernement fédéral, en 1980 et 1995, sa conduite à l'égard des référendums québécois, qu'il a renoncé à empêcher. On trouve là, d'ailleurs, les éléments d'une convention constitutionnelle (nous reviendrons plus loin sur cet aspect des choses).

Le gouvernement fédéral n'était pas obligé de souscrire au principe du droit des peuples, ni d'ailleurs aux traités multilatéraux sur les droits de l'homme, qui affirment que les Etats parties «sont tenus de faciliter la réalisation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes» (Pactes de 1966, art. 1<sup>er</sup>). Il faut présumer qu'il prenait ces déclarations au sérieux et que son adhésion n'avait pas pour seul but de bien paraître aux yeux du monde.

Comme pour tous les engagements internationaux, ceux-ci doivent être exécutés de bonne foi et doivent être respectés par tous les organes de l'Etat, y compris la Cour suprême.

Si la Cour choisit, à l'instigation du Procureur général, de se soustraire à l'application de ces engagements, elle devra se livrer à des contorsions qui n'échapperont à aucun des membres de l'OSCE, ni même à ceux de l'ONU. Il serait tout de même paradoxal que le gouvernement fédéral obtint de la Cour qu'elle se comportât comme un tribunal du Nigeria plutôt qu'en cour constitutionnelle de tradition occidentale.

## La troisième question (la plus astucieuse)

Cependant, ni le gouvernement fédéral ni la Cour ne sont encore à bout d'arguments si celle-ci choisit de venir au secours de celui-là dans sa querelle avec le Québec. A sup-

poser même que le droit international applicable chez les Etats occidentaux n'interdise pas l'accession unilatérale à la souveraineté par des moyens démocratiques, ne serait-ce que pour leur éviter d'être transformés en «prison des peuples», Ottawa a voulu parer à toute éventualité et ne courir aucun risque. En effet, une troisième question est posée qui permet de neutraliser toute pensée libérale dont la Cour pourrait se pénétrer à la lumière des principes internationaux.

Cette question est sûrement la plus machiavélique des trois auxquelles la Cour doit faire face car elle la renvoie, au delà d'un apparent respect pour le droit international, à une jurisprudence anglaise classique, qui donne la préséance au droit interne par rapport au droit international. Ce n'est pas par hasard que la question est libellée comme suit: «lequel du droit interne ou du droit international aurait préséance au Canada, dans l'éventualité d'un conflit entre eux» quant aux droits du Québec? Ottawa s'appuie ici sur une règle de *common law* contraire à la suprématie du droit international: en cas de contradiction claire entre celui-ci et le droit national, c'est celui-ci que les tribunaux canadiens sont tenus d'appliquer.

Cette règle est peu connue en dehors du milieu des internationalistes, mais elle a été adoptée par la Cour suprême en 1943, dans l'affaire des ambassades, qui veut que tout juge placé devant un conflit de cette nature, après avoir tenté de concilier les règles opposées, s'il n'y réussit pas, doit s'incliner devant la prépondérance du droit interne, en l'occurrence celle du droit constitutionnel canadien.

Issue du positivisme juridique du XIX<sup>e</sup> siècle et reliquat du nationalisme anglais, cette préséance ne manque jamais d'étonner les étudiants en droit qui la découvrent. Elle est d'ailleurs de plus en plus contestée par les auteurs, surtout en Europe, et l'on y voit maintenant les Etats commencer à incorporer la suprématie du droit international coutumier dans leur loi fondamentale, ce qui a pour effet d'obliger les tribunaux à l'appliquer directement. Tel n'est pas le cas au Canada, malgré l'image de pays respectueux du droit international que celui-ci tente de projeter à l'étranger.

Utilisée par le gouvernement fédéral et secondée en quelque sorte par la Cour suprême, cette astuce juridique permet à Ottawa de se soustraire à toute réponse à la deuxième question qui pourrait tourner en faveur du Québec. Plus précisément, répondait que le droit international n'interdit pas au Québec de faire sécession, le gouvernement fédéral pourrait, grâce à la jurisprudence anglaise et canadienne, neutraliser complètement l'effet de cette réponse.

Toutes les précautions ont donc été prises pour que le Québec ne puisse se tirer indemne du guet-apens tendu sous les beaux semblants de l'équité judiciaire. Certains juges de la Cour suprême pourraient en tirer le sentiment d'être manipulés, fût-ce avec des pincettes; mais de quelle marge de manœuvre disposent-ils?

La Cour peut-elle échapper à la «légalité» fédérale dont elle tire son existence même?

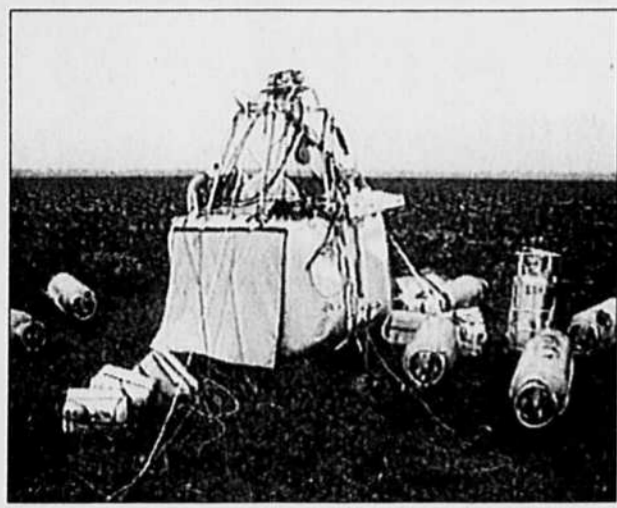
Demain: La cour prisonnière de la légalité?

L'ÉQUIPE  
DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (régions), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Franceur (environnement), Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines); Michel Gagneur (cartographie); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (rectrices); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon (arts visuels et théâtre), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Louise Leduc (musique), Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (responsable parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (responsables parlementaires à Québec), Michel Venne (responsable parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Judith Lachapelle, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation: Gilles Dubé (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (avis publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gylaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire); LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Olivier Zuida; SERVICE À LA CLIENTÈLE (publicitaires): Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne; L'ADMINISTRATION: Yves Bouthiette (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross; LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

# LE DEVOIR

## ACTUALITÉS



RTV REUTERS

L'aérostat Steve Fossett s'est posé dans le sud de la Russie hier en fin de matinée.

## L'aérostat Steve Fossett contraint à l'abandon

St. Louis, Missouri (AP) — Le milliardaire américain Steve Fossett a décidé de mettre un terme à sa troisième tentative de tour du monde en ballon: il s'est posé dans le sud de la Russie hier en fin de matinée.

L'aérostat malheureux a atterri à Rogovskaia, à environ 75 km au nord de Krasnodar, à 11h27 GMT, a annoncé Vitali Andreiev, responsable de l'aviation civile russe à Moscou. Selon des responsables sur place, la descente s'est faite en douceur et Steve Fossett n'aurait pas été trop secoué, a-t-il précisé. Il devra cependant être examiné par des médecins.

Fossett avait entamé son atterrissage vers 8h30 GMT à une cinquantaine de kilomètres au nord de la ville d'Anap, sur la côte nord-est de la mer Noire. Dès dimanche, pendant qu'il survolait le nord de la Turquie à bord de son ballon *Solo Spirit*, Fossett risquait de devoir renoncer à sa tentative de tour du monde sans escale, en raison de vents insuffisants et d'une panne de son radiateur de bord.

## Une expédition belge franchit le pôle Sud

Bruxelles, (AFP) - Deux Belges, engagés depuis novembre dans une traversée de 3 500 km à pied du continent antarctique, ont franchi ce week-end le pôle sud et sont en route pour la base McMurdo (Etats-Unis), ont indiqué lundi leurs proches. Après une journée de repos à la base américaine Amundsen-Scott, Alain Hubert et Dixie Dansercoer ont repris leur périple pour les 1 300 km restant. Les Australiens Peter Treseder, Ian Brown et Keith Williams les ont précédés le 1er janvier sur cette base après une marche de deux mois sur 1 400 km sans assistance. Pendant ce temps, les deux Belges, partis de plus loin, l'ex-base Roi Baudouin, ont parcouru 2 250 km, mais ont bénéficié en cours de route d'une assistance technique indispensable après la rupture d'un patin de traineau. «Si on avait su, on n'aurait peut-être pas osé nous lancer dans cet enfer», a commenté Alain Hubert, lors d'une liaison radio avec le PC de l'équipe à Bruxelles. Le mauvais temps et plusieurs incidents techniques ont mis à rude épreuve les deux aventuriers. Il y a un mois, Dixie Dansercoer avait été légèrement blessé lorsque le vent gonflant son «parafol», une voile spécialement conçue pour accélérer la progression sur la glace des deux Belges chaussés de skis, l'avait fait s'envoler et retomber brutalement sur le sol. Les deux Belges veulent achever leur traversée avant fin janvier. Jusque là, leur prime spéciale d'assurance est de 1 600 dollars/semaine, après, elle passe à 49 500 dollars, selon le quotidien belge *Le Soir*.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

### Comment nous joindre?

#### La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier électronique [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)  
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

#### La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

#### Les avis publics et les appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Les petites annonces et la publicité par regroupements

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 8h à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans le *Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messagerie Dynamique, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## CORMORANT

### Le choix du Cormorant soulève la controverse

SUIITE DE LA PAGE 1

Personne ne pouvait en dire davantage, le gouvernement et la compagnie devant compléter leurs négociations. On ignore, par conséquent, le nom des sous-traitants, mais on sait que Bombardier (Montréal), Bristol (Winnipeg) et Canadien Helicopter Corp. (St. John's) font partie du consortium.

Bien que l'achat de nouveaux appareils fasse l'unanimité, le choix du Cormorant soulève la controverse. Modèle favori des militaires, il est produit par la même entreprise qui a reçu 478,3 millions de dollars pour l'annulation du contrat conclu par les conservateurs en 1992. Ce contrat de 5,8 milliards prévoyait l'achat de 15 hélicoptères de recherche et de sauvetage et de 35 hélicoptères maritimes sophistiqués. Selon la Défense, le coût des 15 hélicoptères de secours oscillait autour de 1,3 milliard.

Ce projet était devenu un enjeu électoral important en 1993, ce qui avait poussé les libéraux à promettre d'y mettre un terme. «Zéro hélicoptère», avait clamé Jean Chrétien. Et il était passé aux actes dès son arrivée au pouvoir.

Les deux ministres se sont employés hier à démontrer la justesse de leur décision et la différence entre les deux contrats. «L'achat des EH-101 était un mauvais contrat, au mauvais moment et au mauvais prix», a insisté M. Eggleton, en faisant référence au piètre état des finances publiques à l'époque. «Il est important de réaliser qu'il ne s'agit pas ici d'un recyclage du programme EH-101», a ajouté M. Gagliano.

Selon M. Eggleton, la plus grande différence est en une de prix. Son ministère estime que le gouvernement économisera 40 % de ce qu'il lui en aurait coûté pour le même nombre de EH-101. Même s'il inclut une partie du prix de la résiliation du premier contrat, le gouvernement économisera encore 30 %, soit environ 416 millions, ont insisté les ministres.

Le gouvernement n'inclut dans ses chiffres que 143 des 478 millions remboursés à Agusta-Westland et ne tient pas compte des frais d'entretien des nouveaux appareils ni de ceux des vieux CH-113 Labrador. Il en coûte entre 25 et 30 millions par année pour les garder en service. Or, le premier appareil EH-101 devait être livré vers la fin de 1998, alors que la livraison des Cormorant commencera à l'été 2000 et se terminera au printemps de 2002, ce qui exige de prolonger la vie des Labrador.

Le chef conservateur Jean Charest s'est aussitôt lancé dans une guerre de chiffres pour tenter de démontrer que le coût par appareil serait supérieur cette fois-ci et les retombées, inférieures. Quoi qu'en dise le ministre Eggleton, il s'agit du même appareil, a-t-il insisté. «Ce que le gouvernement a clairement établi aujourd'hui, c'est que le EH-101 était bon hier et l'est encore aujourd'hui. Entre-temps, les Ca-

nadiens ont épongé une facture de 500 millions de dollars pour couvrir les traces du premier ministre», a-t-il déclaré.

Selon le réformiste Art Hanger, la décision d'hier démontre le manque d'intégrité des libéraux et le fait qu'ils n'ont promis d'annuler le contrat du EH-101 que pour se faire élire.

Le député bloquiste Stéphane Bergeron a mis en doute la transparence du processus de sélection et les chiffres du gouvernement, notant au passage l'exclusion des coûts d'entretien, contrairement à ce qui était prévu dans le contrat précédent. Il se réjouit des retombées économiques pour le Québec mais souligne que la proportion aurait été similaire si le gouvernement avait opté pour le Cougar, un modèle plus petit et moins sophistiqué fabriqué par le consortium franco-allemand Eurocopter. A son avis, ce choix aurait été plus judicieux puisque cet appareil est déjà utilisé dans 17 pays.

Eurocopter et deux autres compagnies, Sikorsky et Boeing, étaient dans la course, se livrant à un lobbying intense auprès des députés libéraux. Le groupe franco-allemand a même menacé le gouvernement de poursuites, jugeant le processus de soumission biaisé en faveur du Cormorant.

«Il est important de réaliser qu'il ne s'agit pas ici d'un recyclage du programme EH-101»

Les ministres ont voulu dissiper cette impression en insistant sur la transparence du processus mais n'ont pu nier que le gouvernement avait demandé l'opinion du juge Charles Dubbin. «C'était pour comprendre les exigences légales du processus de soumissions. [...] Il était important que nous comprenions toutes les implications et les ramifications de différentes décisions possibles», a admis M. Eggleton.

La sélection était basée sur des exigences précises, fixées par les militaires, et un système de prix par point. Le ministre de la Défense n'a pas voulu révéler aux médias le classement des quatre compagnies ni quelle spécification avait fait la différence. Il a dit vouloir en informer les compagnies d'abord. Deux compagnies seulement répondaient à toutes les exigences du Canada, et le gouvernement a choisi celle qui offrait le prix le plus bas, s'est-il contenté d'expliquer.

Le Cormorant peut, en plus de l'équipage, loger 16 civils ou 30 passagers, 50 en situation d'urgence. Il remplacera les 13 CH-113 Labrador toujours en service, des appareils datant de 1963, aux capacités limitées et tellement âgés qu'ils exigent des dizaines d'heures d'entretien pour chaque heure de vol.

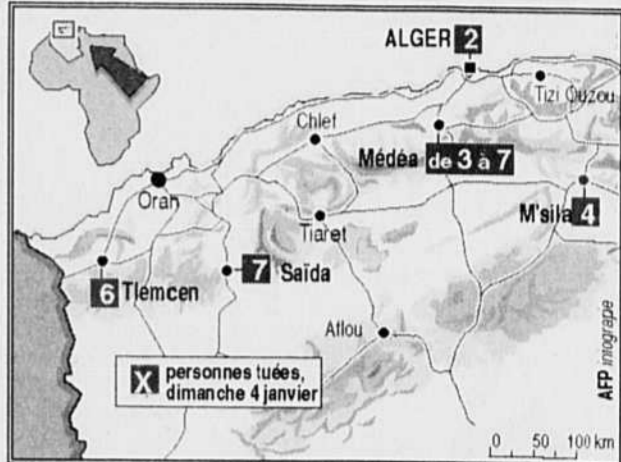
La décision d'hier ne met pas entièrement fin à la controverse. Le gouvernement doit toujours remplacer les hélicoptères maritimes Sea King. Achetés dans les années 60, ils doivent être remplacés par de 30 à 35 nouveaux appareils qui serviront sur les frégates. Le gouvernement entend aller de l'avant, mais le ministre ne pouvait dire quand.



REUTERS

La version «standard» du Cormorant remplacera les vieux hélicoptères de recherche et de sauvetage de l'armée.

## MASSACRES EN ALGÉRIE



## MASSACRES

SUIITE DE LA PAGE 1

pas qualité pour rappeler au gouvernement algérien ses devoirs. A Paris, qui avait souhaité une meilleure protection de la population civile algérienne ainsi qu'une «démocratisation authentique», un porte-parole du ministère algérien des Affaires étrangères rétorque sèchement que les autorités françaises «n'ont aucun titre ni qualité à rappeler au gouvernement algérien ses devoirs, tout comme il est malvenu, de leur part, de prétendre suggérer des solutions alors même que l'Algérie est en train de conduire une démarche de sortie de crise qu'elle s'est librement donnée». Selon Alger, la France ne fait que pratiquer «l'algamale, l'équivoque, la dénégation des réalités» algériennes.

Bonn, Rome et Téhéran ont aussi appelé à l'envoi d'une mission diplomatique pour aider l'Algérie à en finir avec un conflit qui dure depuis six ans entre les islamistes et le gouvernement. Alger persiste à refuser ce qu'elle considère comme une «ingérence» dans ses affaires intérieures.

L'enquête que préconise le département d'Etat américain devrait être menée par des organisations non gouvernementales, précise son porte-parole, en notant que le gouvernement américain avait déjà accepté qu'un émissaire de l'ONU conduise une mission d'investigation sur les récents événements.

Les violences en Algérie ont déjà causé la mort d'au moins 60 000 personnes depuis 1992 — de quelque 80 000 selon Amnesty International.

Entre-temps, le gouvernement britannique, qui assure la présidence de l'Union européenne, s'est dit prêt, hier, à discuter avec ses partenaires européens de la proposition allemande visant à offrir une aide aux autorités algériennes en vue de porter secours aux victimes de la terreur en Algérie.

«Nous sommes prêts à envisager avec le gouvernement algérien comment nous pouvons aider les victimes», a indiqué à l'AFP un porte-parole du Foreign Office. «Nous allons avoir besoin de discuter [de cela] avec nos partenaires européens et cela va se faire en temps voulu», a-t-il ajouté.

Selon une source proche du gouvernement britannique, la proposition pourrait être abordée dès cette semaine à Bruxelles dans le cadre d'un comité spécialisé avant qu'elle ne soit discutée, le cas échéant, par les directeurs politiques de l'UE puis par les ministres des Affaires étrangères, comme l'a suggéré Bonn.

La proposition avait été lancée par Klaus Kinkel, ministre allemand des Affaires étrangères, puis avait reçu l'appui de la France, de l'Italie, du Portugal et de la Suède. Le chef de la diplomatie allemande proposait en effet dimanche que l'UE apporte une aide «aux victimes de la terreur», estimant que cette aide devrait transiter par les autorités algériennes ou bénéficier de leur aval.

Dans un communiqué émis hier, la présidence de l'UE a qualifié d'«effrayable» la dernière tuerie en date dans l'Ouest algérien, qui a fait au moins 300 morts selon la presse.

«Les terroristes doivent mettre fin à cette violence insensée contre des innocents», souligne le communiqué, qui affirme que l'UE «soutient et encourage tous les efforts des autorités algériennes, dans le cadre de la loi et dans le respect des droits de l'homme, pour protéger leurs citoyens du terrorisme».

## CANCER

### «Tout le monde cherche maintenant à remonter plus haut dans la chaîne qui mène à la maladie»

SUIITE DE LA PAGE 1

31 000 cancers seront diagnostiqués cette année au Québec, et plus de 16 000 personnes en mourront.

Mais cela n'a pas de quoi décourager le Dr Ginette Martin, graduée en chirurgie de la faculté de médecine de l'Université McGill, qui croit que les nouvelles tendances de la recherche ouvrent des portes infiniment prometteuses dans le traitement de cette maladie, chaque jour de moins en moins invincible.

Déjà rompue à la biologie et à l'étude de la physiologie de la cellule lors d'un premier baccalauréat, la chirurgienne vient tout juste d'être repêchée par le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), après trois années passées à étudier la chirurgie en oncologie aux hôpitaux Villejuif et Pitié-Salpêtrière de Paris en France.

#### Remonter aux sources du cancer

«Ce qui m'intéresse, c'est de savoir pourquoi certains patients développent le cancer et d'autres pas. On pense de plus en plus que, en raison de certains gènes, des individus sont prédisposés à faire un cancer. C'est une toute nouvelle philosophie», dit-elle.

Plusieurs recherches ont ciblé le rôle de multiples gènes — dont le fameux BRCA, dans le cas du cancer du sein et de l'ovaire, et du P53, dans ceux du colon, du rein et du sein — joué dans l'apparition de cellules cancéreuses.

D'ailleurs, ces travaux sur l'origine génétique du cancer pourraient bientôt mener à l'introduction de tests de dépistage du gène BRCA chez les patientes du CHUM. En remontant la piste héréditaire, on espère non seulement traquer certains cancers à temps, mais aussi mieux

conseiller les patientes pour l'avenir.

«Nous commençons aussi à travailler sur plusieurs gènes qui semblent mal se réparer après la division cellulaire. Il faut déterminer qu'est-ce qui fait que, chez certains individus, ces gènes se réparent mal. On appelle cela «mismatched». Dans le domaine du cancer, tout le monde cherche maintenant à remonter plus haut dans la chaîne qui mène à la maladie», soutient le Dr Martin.

Dans le cadre de ces projets de recherche, la jeune chirurgienne étudie d'ailleurs une trentaine de cas de patientes ayant souffert d'un cancer du sein, pour voir si d'autres déficiences cellulaires pourraient être en cause dans la croissance de cellules cancéreuses.

Ginette Martin n'a pas hésité avant de sauter sur l'offre que lui a faite l'hôpital Notre-Dame avant son départ pour la France. Possibilités de faire de la recherche, poste de professeur adjoint à la faculté de médecine: toutes les conditions étaient réunies pour la rapatrier au Québec sans l'ombre d'une hésitation.

#### Des traitements de pointe

La jeune chirurgienne travaille à élargir l'accès à plusieurs traitements de pointe au CHUM. Ses patients atteints de mélanomes malins, le plus mortel des cancers de la peau, sont maintenant traités à l'interféron, le traitement expérimental auquel avait eu droit Robert Bourassa en 1993 au National Health Institute de Bethesda au Maryland.

Le Dr Martin veut aussi élargir le recours à la sintigraphie des ganglions sentinelles, une méthode utilisée pour les mélanomes, qui permet de savoir sans chirurgie, à l'aide d'un compteur Geiger, si le cancer a commencé sa progression vers un ou plusieurs ganglions. Sans cette méthode, toutes les femmes opérées pour une tumeur au sein à

l'heure actuelle doivent subir du même coup une ablation du ganglion situé sous le bras.

«Cette opération entraîne souvent des douleurs et des difficultés de mouvement dans le bras pour nos patientes. Si nous pouvions l'éviter, ce sera un grand progrès», dit-elle.

#### Une maladie de moins en moins mortelle

Dans la tête de bien des gens, un diagnostic de cancer signait l'arrêt de mort du patient, à brève ou moyenne échéance. Mais les choses ont beaucoup évolué, insiste le Dr Martin.

Les chances de survie atteignent 90 % dans le cas de cancers du sein diagnostiqués en phase 1, c'est-à-dire lorsque la tumeur cancéreuse est limitée au sein, sans métastases dans les ganglions, affirme la spécialiste. La chimiothérapie, donnée de façon préventive par le chirurgien-oncologue après l'opération, est aussi de plus en plus peaufinée.

«Les gens sont beaucoup moins hospitalisés. Nos patients sont de plus en plus traités de façon ambulatoire. Ils demeurent des individus à part entière et ne se sentent plus uniquement comme des malades, confinés à l'hôpital. Cela change beaucoup la façon dont ils envisagent leur maladie», explique le médecin.

D'ailleurs, la chirurgienne ne voit rien de déprimant dans le fait de traiter le cancer. Elle a, au contraire, l'impression d'avoir une relation toute privilégiée avec ses patients, une relation qui échappe à beaucoup de médecins.

«Traiter le cancer, ce n'est pas comme traiter un patient de l'urgence que l'on ne reverra plus de notre vie, conclut-elle. Le cancer est une maladie où on peut aider beaucoup les gens. Nous suivons nos patients toute leur vie. Ce n'est pas une blague quand je dis que mes patients, et même leurs enfants, ont un contrat à vie avec moi.»